Environment Canada Environnement Canada

ENVIRONNEMENT CANADA

RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT

2011-2012

Canada

Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012

Publié aussi en anglais sous le titre :
Departmental Performance Report 2011–2012

No de cat.: En1-47/2012F-PDF

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'environnement, 2012.

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre 3
SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 5
Raison d'être 5
Responsabilités 5
Résultats stratégiques et Architecture des activités de programmes 7
Priorités organisationnelles de 2011-2012 10
Cinq principaux indicateurs environnementaux d'Environnement Canada 15
Analyse des risques 16
Résumé du rendement 19
Rendement par résultat stratégique 20
Profil des dépenses 25
Budget des dépenses par crédit voté 26
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 27
Résultat stratégique 1: L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures 28
Activité de programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et Habitats 28
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitat 29
Activité de programme 1.2 : Ressources en eau 33
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 1.2 : Ressources en eau 34
Activité de programme 1.3 : Écosystèmes durables 38
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 1.3 : Écosystèmes durables 39
Leçons apprises au niveau des résultats stratégiques 42
Résultat stratégique 2: la population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat 43
Activité de programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens 43
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens 45
Activité de programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés 47
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés 48
Leçons apprises au niveau des résultats stratégiques 49
Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées 50
Activité de programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets 50
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets 51
Activité de programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air 57
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air 59

Activités de programmes 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi — Pollution 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi — Faune 64
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi —Pollution 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi —Faune 66
Leçons apprises au niveau des résultats stratégiques 67
Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme : Services internes 69
Leçons apprises au niveau des Services internes 71
SECTION III : INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE 73
Principales données financières 73
États financiers 74
Passif par type 75
Actifs par type 76
Dépenses par activité de programme 77
Revenus par type 78
Tableaux de renseignements supplémentaires 79
Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation 80

Message du ministre

En tant que ministre de l'Environnement du Canada, je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012. Ce rapport souligne les progrès réalisés par Environnement Canada en vue de respecter les priorités et les engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012.

Notre gouvernement demeure engagé à s'assurer que nos ressources naturelles sont exploitées de manière durable sur le plan de l'environnement tout en maximisant la croissance économique, la compétitivité et la création de bons emplois à long terme pour les Canadiens.

En 2011, Environnement Canada marquait son 40e anniversaire en s'engageant à renforcer son rôle d'organisme de réglementation de calibre mondial. Nous rationnaliserons nos processus réglementaires afin de les rendre plus transparents, efficaces et efficients, en mettant à profit notre réputation en matière d'excellence réglementaire. Le gouvernement du Canada a également célébré le 140e anniversaire du Service météorologique du Canada en annonçant des investissements de 78,7 millions de dollars en vue de renforcer l'infrastructure de surveillance météorologique et de veiller à ce que les Canadiens continuent d'avoir accès à de l'information sur la surveillance des conditions météorologiques, de l'eau et du climat.

Nous avons pris d'importantes mesures afin de former des partenariats solides avec les provinces et les territoires dans le but d'élaborer, de mettre en œuvre, de surveiller et d'appliquer des normes et des règlements nationaux axés sur l'environnement et fondés sur la science. Dans le cadre de notre approche globale en matière d'assainissement de l'eau, nous avons investi 6,5 millions de dollars pour assainir le lac Simcoe et nous avons également alloué des fonds à neuf nouveaux projets communautaires afin d'assainir le lac Winnipeg. Nous avons pris des mesures afin de protéger et de conserver la biodiversité riche et abondante du Canada en investissant 50 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans le but d'appuyer les efforts soutenus déployés dans le cadre de la *Loi sur les espèces en péril*. Nous avons signé le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 avec la province de Québec afin d'assurer la qualité de l'eau du fleuve, de veiller à la pérennité de ses usages et d'en conserver sa biodiversité.

En collaboration avec l'Alberta, nous avons mis en place le Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux, et ce, en vue d'élaborer un programme de surveillance environnementale exhaustif de calibre mondial dans les sables bitumineux qui se hissera parmi les systèmes les plus transparents et responsables du genre au monde. Le plan conjoint renforce les programmes de surveillance environnementale pour l'air, l'eau, le sol et la biodiversité dans la région des sables bitumineux. Ce plan produira des données scientifiques rigoureuses qui contribueront à faire en sorte que les sables bitumineux soient exploités dans le respect de l'environnement.

Au pays, nous avons continué de prendre d'importantes mesures en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des initiatives telles que le règlement sur la production d'électricité à partir du charbon et le projet de règlement sur les véhicules lourds. Le Canada est presque à

mi-chemin de la cible d'émissions de gaz à effet qu'il compte atteindre d'ici 2020. Sur la scène internationale, le Canada a accordé près de 400 millions de dollars en 2011-2012 dans le cadre de son financement « accéléré » de 1,2 milliard de dollars. Il continue de jouer un rôle de premier plan dans l'avancement du programme visant la plateforme de Durban pour une action renforcée qui sera mis en œuvre d'ici 2020. Nous œuvrons également avec des partenaires internationaux en vue de réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat tels que le carbone et le méthane.

Environnement Canada demeure engagé à servir et à rétablir l'environnement naturel au Canada, à aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées quant aux conditions du temps, de l'eau et du climat ainsi qu'à minimiser les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et leur environnement. Mon ministère continuera de fournir aux Canadiens un environnement propre, sécuritaire et durable, grâce à l'appui de la science et de l'excellence en matière de réglementation.

_____

L'honorable Peter Kent, C.P., député
Ministre de l'Environnement

SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Raison d'être

Environnement Canada est le ministère fédéral responsable d'une grande variété d'enjeux environnementaux auxquels les Canadiens font face. En tant que ministère à vocation scientifique, Environnement Canada doit traiter ces enjeux par l'entremise de la recherche, de l'élaboration de politiques, de la prestation de services aux Canadiens, de la réglementation et de l'application des lois environnementales, de l'avancement des technologies propres et de partenariats stratégiques. Les programmes du Ministère visent principalement à conserver et à restaurer l'environnement naturel du Canada, à équiper la population canadienne pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions du temps, de l'eau et du climat et à minimiser les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement. L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance de plus en plus évidente entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Responsabilités

Un certain nombre de lois et de règlements confèrent à Environnement Canada son mandat et lui permettent d'exécuter ses programmes. Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, le ministre de l'Environnement exerce ses fonctions dans les domaines suivants :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol;
- les ressources renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et la flore et la faune sauvages en général;
- l'eau;
- la météorologie;
- l'application des règles ou règlements pris par la Commission mixte internationale au sujet des eaux limitrophes;
- la coordination des plans et des programmes du gouvernement du Canada en matière de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement naturel.

Mandat en matière d'intendance

Environnement Canada collabore avec d'autres intervenants pour offrir aux Canadiens un **environnement propre, sécuritaire et durable.** Il accomplit son mandat en réalisant différentes activités, comme la recherche sur la qualité de l'eau et de l'air et la surveillance du milieu naturel du Canada; l'élaboration de règlements pour prévenir la pollution et réduire les émissions de gaz à effet de serre; la collaboration avec d'autres parties pour préserver la biodiversité en élargissant le réseau d'aires protégées au Canada et la diffusion d'avertissements préalables en cas de temps violent.

En plus de ces pouvoirs que lui confère la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, le ministre de l'Environnement exerce des pouvoirs additionnels prévus par d'autres lois et règlements[1], y compris, mais sans en exclure d'autres, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999* (LCPE de 1999), la *Loi fédérale sur le développement durable*, et plusieurs autres mesures législatives visant la protection de la biodiversité et de l'eau, ainsi que l'application des lois et règlements environnementaux. En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, Environnement Canada fournit des renseignements et des analyses à titre d'expert fédéral, afin d'appuyer la réalisation d'évaluations environnementales approfondies.

Le Ministère est un partenaire stratégique d'autres ministères fédéraux (y compris ses partenaires de portefeuille, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et Parcs Canada), lorsque des lois confèrent à Environnement Canada des responsabilités secondaires ou partagées pour l'exécution des mandats d'autres ministères fédéraux. Parmi ces lois, on compte, entre autres, la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* (Transports Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et Ressources naturelles Canada), la *Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable* (Ressources naturelles Canada), la *Loi sur les pêches* (Pêches et Océans Canada) et la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (Transports Canada).

Un grand rôle, des bases solides — Le Ministère appuie son mandat en matière d'intendance, soit d'offrir aux Canadiens un environnement propre, sécuritaire et durable, par l'entremise d'une gamme de programmes diversifiés axés sur la science, la technologie et des partenariats solides. Environnement Canada déploie aussi des efforts pour devenir un organisme de réglementation de classe mondiale, ayant recours à un ensemble d'outils pour obtenir des résultats spécifiques.

Environnement Canada travaille dans l'intérêt des Canadiens — Le Ministère sert directement les Canadiens en offrant des services météorologiques et environnementaux, et indirectement en protégeant les écosystèmes fragiles, en faisant la promotion de la conformité aux règlements environnementaux et en assainissant les eaux, comme celles que le Canada partage avec les États-Unis.

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique — Le Ministère consacre un budget et une main-d'œuvre significatifs aux activités du domaine de la science et des technologies dans différents champs, y compris la biologie, la chimie, les sciences atmosphériques et environnementales, l'hydrologie, la météorologie, le génie et l'informatique. La science et les technologies sont à la base du travail que réalise le Ministère. Elles sont au cœur de la capacité d'Environnement Canada d'accomplir son mandat et de respecter ses obligations législatives. Le Ministère recueille

À propos d'Environnement Canada : faits et chiffres

Une histoire de longue date

Environnement Canada a été créé en 1971. Cependant, certaines de ses organisations ont été mises sur pied bien avant. Le Service canadien de la faune a été créé en 1947, la Division des relevés hydrologiques du Canada, en 1908, et le Service météorologique du Canada, en 1871.

Une main-d'œuvre nationale

Quelques 65 % des employés d'Environnement Canada travaillent à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Les employés du Ministère travaillent partout au Canada, d'Iqaluit et de Burlington à Vancouver et à St. John's, œuvrant dans des bureaux régionaux et des laboratoires, des réserves fauniques naturelles et des stations météorologiques.

et diffuse des connaissances, afin d'appuyer la prise de décisions raisonnables dans le domaine de l'environnement, et d'encourager l'innovation sur le plan de la science et des technologies.

Environnement Canada collabore avec plusieurs partenaires — Les enjeux environnementaux ont de vastes répercussions sur les décisions sociales et économiques. Environnement Canada collabore avec plusieurs partenaires, y compris d'autres ministères du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des gouvernements autochtones, les gouvernements d'autres nations, des établissements universitaires, des organisations non gouvernementales de l'environnement et des organisations internationales. Cette collaboration décuple les efforts que déploient tous les partenaires pour assurer la préservation d'un environnement propre, sécuritaire et durable.

Environnement Canada s'engage à fonctionner comme un organisme de réglementation de classe mondiale — À titre d'organisme de réglementation du gouvernement fédéral important, Environnement Canada fonctionne au sein du système fédéral général de réglementation axé sur le rendement, faisant la promotion du respect d'un grand nombre de règlements visant à protéger les Canadiens et leur environnement, et appliquant ces règlements. Environnement Canada renforce son système de réglementation, afin de devenir de plus en plus efficace, efficient et transparent, d'être davantage axé sur les preuves et adaptatif.

Résultats stratégiques et Architecture des activités de programmes

Environnement Canada remplit son mandat en faisant la promotion de trois résultats stratégiques. Chacun contribue au résultat du gouvernement du Canada axé sur l'environnement propre et sain.

Résultat stratégique 1 : **L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.**
Ce résultat stratégique vise à veiller à ce que la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité soit assurée, afin que les Canadiens puissent jouir et tirer profit de leur patrimoine naturel à long terme.

Résultat stratégique 2 : **La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.**
La population canadienne doit avoir l'information et les services nécessaires pour pouvoir réagir et s'adapter aux changements immédiats et à plus long terme en ce qui a trait aux conditions du temps, à la qualité de l'eau et de l'air et aux conditions climatiques qui ont une incidence sur sa santé, sa sécurité et son bien-être économique.

Résultat stratégique 3 : **Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.**
Ce résultat stratégique porte sur la gestion et la réduction de la pollution et des déchets qui ont un effet nocif direct ou indirect sur la santé humaine ou l'environnement.

Architecture des activités de programmes

Neuf activités de programmes sont alignées afin d'appuyer l'obtention des trois résultats stratégiques du Ministère. Ensemble, les activités de programmes et les résultats stratégiques favorisent les progrès faits pour exécuter le mandat d'intendance du Ministère, c'est-à-dire assurer un environnement propre, sécuritaire et durable. En plus de réaliser ces activités de programmes, Environnement Canada propose la gamme habituelle de services ministériels fédéraux internes.

Tous les résultats stratégiques, activités de programmes et services internes du Ministère se trouvent dans le tableau de l'Architecture des activités de programmes (AAP) d'Environnement Canada pour 2011-2012, à la page 9.

Architecture d'activités de programmes d'Environnement Canada 2012-2013

PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA : ENVIRONNEMENT PROPRE ET SAIN

1. L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.				2. La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat		3. Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.		
1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	**1.2** Ressources en eau	**1.3** Écosystèmes durables	**1.4** Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	**2.1** Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	**2.2** Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	**3.1** Gestion des substances et des déchets	**3.2** Changements climatiques et qualité de l'air	**3.3** Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution
1.1.1 Politiques et priorités sur la biodiversité	1.2.1 Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques	1.3.1 Rapports axés sur le développement durable et indicateurs		2.1.1 Observations, prévisions et avertissements météorologiques	2.2.1 Services météorologiques pour la navigation aérienne	3.1.1 Gestion des substances	3.2.1 Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air	
1.1.2 Espèces en péril	1.2.2 Gestion et utilisation des ressources en eau	1.3.2 Évaluation et approches axées sur les écosystèmes		2.1.2 Information météorologique liée à la santé	2.2.2 Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime	3.1.2 Gestion des déchets	3.2.2 Partenariats sur les changements climatiques et la qualité de l'air	
1.1.3 Oiseaux migrateurs	1.2.3 Service et relevé hydrologique	1.3.3 Mobilisation communautaire		2.1.3 Information, prévisions et outils climatologiques	2.2.3 Services météorologiques pour les opérations militaires	3.1.3 Urgences environnementales	3.2.3 Technologie environnementale	
1.1.4 Conservation des habitats fauniques		1.3.4 Initiatives axées sur les écosystèmes			2.2.4 Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux	3.1.4 Sites contaminés		

Légende*
Résultats stratégiques
Activités de programme*
Sous-activités de programme

4. Services internes		
4.1.1 Soutien à la gouvernance et à la gestion (inclus Gestion et surveillance, Communications et Services juridiques)	4.1.2 Services de gestion des ressources (inclus Gestion des ressources humaines, Gestion financière, Gestion de l'information, Technologie de l'information et Voyages et autres services administratifs)	4.1.3 Services de gestion des biens (inclus Biens immobiliers, Matériel et Acquisition)

Remarque : le 16 février 2011, la responsabilité du projet gazier Mackenzie (PGM) et du Bureau du PGM de l'Administration publique fédérale a été transférée au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord. Veuillez consulter la Gazette du Canada pour obtenir de plus amples renseignements.

* Ces programmes supportent des Sous-sous-activités qui ne sont pas identifiées dans ce graphique.

Priorités organisationnelles de 2011-2012

Environnement Canada a répondu avec succès à ses priorités organisationnelles et de gestion en 2011-2012. Vous trouverez ci-dessous les progrès réalisés ayant rapport avec chacune de ces priorités pour offrir un environnement propre, sécuritaire et durable à la population canadienne.

Priorité organisationnelle 1 : Réaliser des progrès concrets dans le cadre des initiatives internationales, continentales et nationales touchant les changements climatiques et la qualité de l'air.

Type : En cours	**Liens vers le résultat stratégique 3 :** *Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.*

Progrès réalisés par rapport à la priorité

À titre d'organisme de réglementation de classe mondiale, Environnement Canada a continué, conformément à son cadre de réglementation général, d'appuyer les programmes visant à tenter de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à maintenir ou à améliorer la qualité de l'air. Cela a permis de faire d'autres progrès, dans chaque secteur, afin d'atteindre la cible nationale de réduction des GES que le Canada a adoptée en vertu de l'Accord de Copenhague pour atténuer les changements climatiques. En outre, cela a contribué aux efforts déployés pour améliorer la qualité de l'air. Parmi les initiatives qu'a prises Environnement Canada pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES, il y a l'élaboration de nouvelles normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour réduire les GES du secteur du transport, alignés avec ceux des États-Unis.

Principales mesures pour respecter la priorité :

À l'échelle internationale

- Dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Canada a joué un rôle positif lors des négociations qui ont mené à l'adoption de la plateforme de Durban, une entente concernant un nouveau traité international sur les changements climatiques qui s'appliquera à tous les pays. Durant l'exercice de 2011-2012, le Canada a aussi octroyé près de 400 millions de dollars dans le cadre de l'engagement quant au financement accéléré de trois ans de l'ordre de 1,2 milliard de dollars, afin d'aider les économies en développement à réduire les émissions et à s'adapter aux changements climatiques (voir la page 60).
- Le Canada a été un membre fondateur de la nouvelle Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP) visant à réduire les polluants de courte durée ayant un effet sur le climat, dans le cadre des efforts collectifs déployés pour limiter le réchauffement planétaire (voir la page 60)
- Le Canada a continué de collaborer avec les États-Unis et le Mexique, afin d'accroître le soutien à l'égard de la proposition nord-américaine visant à éliminer graduellement les hydrurofluorocarbones (HFC) dans le cadre du Protocole de Montréal, conformément à l'objectif d'adopter une approche alignée en matière de changements climatiques (voir la page 60).

À l'échelle continentale

- En vertu du Plan d'action conjoint du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation, le Canada et les États-Unis ont convenu d'envisager l'élargissement de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, afin d'aborder le mouvement transfrontalier des matières particulaires. Ils ont commencé les travaux scientifiques, techniques et réglementaires fondamentaux requis pour appuyer l'ajout d'une annexe sur les matières particulaires à l'Accord (voir la page 60).

- En vertu du dialogue Canada-États-Unis sur l'énergie propre (DEP), le deuxième plan d'action visant à renforcer la coopération bilatérale en ce qui a trait aux technologies d'énergie propre, et à trouver des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accélérer la transition vers une économie faible en émissions de carbone a été créé et publié en juin 2012 (voir la page 61).
- Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont poursuivi la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Commission de coopération environnementale, dont les priorités sont axées sur la santé des collectivités et des écosystèmes, les changements climatiques, une économie à faibles émissions de carbone et l'écologisation de l'économie en Amérique du Nord (voir la page 61).

À l'échelle nationale

- Environnement Canada a continué de diriger l'élaboration d'un Système intégré de gestion de la qualité de l'air (SGQA). Il s'agit d'une approche complète visant à réduire la pollution atmosphérique qui fait partie de l'engagement qu'a pris le gouvernement pour réduire la menace que posent les polluants atmosphériques pour la santé de la population canadienne et l'environnement (voir la page 61).
- Des règlements et de nouvelles approches réglementaires ont été élaborés pour réduire les émissions de GES dans plusieurs secteurs, y compris le secteur du transport dans lequel les camionnettes et les camions lourds sont visés par des règlements alignés avec ceux des États-Unis, la production d'électricité au charbon et les carburants renouvelables (voir la page 61).
- Environnement Canada a débuté des travaux quant à l'élaboration d'une approche nationale éventuelle pour traiter la question des polluants de courte durée ayant un effet sur le climat, y compris le carbone noir (une composante des matières particulaires qui contribue fortement au réchauffement planétaire à court terme), ainsi que le méthane, l'ozone troposphérique et certains hydrurofluorurocarbones (voir la page 62).

Priorité organisationnelle 2 : Améliorer la conservation, la protection et la surveillance de l'environnement grâce à la mise en œuvre d'initiatives nationales clés.

Type : En cours	**Liens avec tous les résultats stratégiques :** 1, 2 et 3

Progrès réalisés par rapport à la priorité

Environnement Canada a réalisé des progrès en lien avec cette priorité par l'entremise de programmes visant la conservation, la protection et la surveillance de l'eau (y compris la gestion des produits chimiques et les effluents d'eaux usées), des écosystèmes et de l'habitat, des oiseaux migrateurs et des espèces en péril. Ces efforts ont été accrus grâce à des programmes d'application de la loi plus sévères.

Environnement Canada a fait des investissements et compte sur une expertise scientifique et technique dans des domaines comme la surveillance du débit d'eau en temps réel ainsi que des avertissements et des prévisions de temps violent et environnementaux. D'autres niveaux de gouvernement et la population canadienne s'y fient pour prendre des décisions ou des mesures appropriées.

Principales mesures pour respecter la priorité :

Conservation et protection

- Le budget 2012 a renouvelé le financement du programme des espèces en péril (voir la page 29).
- On a réinvesti dans le Plan de gestion des produits chimiques, géré conjointement par Environnement

Canada et Santé Canada. Les deux ministères poursuivront la surveillance, l'évaluation et la gestion des produits chimiques éventuellement nocifs (voir la page 51).

- Un projet de règlement pour la gestion des effluents d'eaux usées a été élaboré et a depuis été finalisé, en réaction aux mesures recommandées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Ce règlement respecte un engagement visant la création de normes nationales de qualité des effluents afin de réduire les risques pour les ressources halieutiques, les écosystèmes et la santé humaine
(voir la page 52).
- Il a été possible d'obtenir des résultats dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau grâce à des partenariats efficaces et actifs, à l'adoption et à la mise en œuvre d'accords d'assainissement et de surveillance, et à la réalisation d'études scientifiques (voir les pages 34 et 39). Parmi les principales initiatives, il y a :
  - le renouvellement de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg, exigeant la prise de mesures pour promouvoir la santé du lac Winnipeg;
  - la négociation et la signature de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, modifié afin de rétablir et de maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux des Grands Lacs, ainsi que la portion du fleuve St-Laurent à la frontière des deux pays;
  - la planification de l'initiative relative aux nutriants dans les Grands Lacs, ce qui fournira 16 millions de dollars sur quatre ans pour améliorer l'eau du littoral et la santé écosystémique des Grands Lacs;
  - l'adoption d'une entente Canada-Québec relative au fleuve St-Laurent, à laquelle 10 ministères fédéraux et 8 ministères provinciaux prennent part, qui mobilise des collectivités sur plusieurs enjeux concernant l'écosystème du St-Laurent;
  - l'octroi à des partenaires locaux, pendant plusieurs exercices, de financement tiré du Fonds d'assainissement du lac Simcoe de 30 millions de dollars sur cinq ans, dont l'objectif est de rétablir la santé du lac Simcoe grâce à des projets qui réduisent l'apport en phosphore, remettent en état les habitats, rétablissent la pêche en eau froide et facilitent la recherche et la surveillance se rapportant au lac.
- Deux initiatives notables ont été entreprises afin de faire avancer les efforts en matière de conservation et de biodiversité. Tout d'abord, il y a le début des travaux d'élaboration d'un Plan de conservation national (PCN) en réaction à l'engagement, dans le discours du Trône de 2011, de favoriser la participation d'un grand nombre d'intervenants à la création de ce plan. Pour commencer ce processus, le ministre de l'Environnement a organisé une table ronde ministérielle en janvier 2012, afin d'en déterminer les principaux thèmes. Ensuite, vient l'élaboration de la réponse nationale au Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique pour 2011-2020 (voir la page 31).
- En collaborant avec des partenaires et des intervenants afin de protéger des espèces importantes et de conserver leur habitat, on a pu publier le projet de stratégie de rétablissement nationale du caribou des bois dans le registre public des espèces en péril pour que la population puisse la consulter; on a finalisé la stratégie nationale de conservation de l'ours polaire; on a commencé à élaborer un plan de gestion pour l'ours polaire, suite à l'ajout de l'espèce à la catégorie des espèces préoccupantes en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) et on a poursuivi l'élaboration d'un plan d'action circumpolaire pour l'ours polaire avec les signataires de l'Accord de conservation des ours blancs (polaires) de 1973 (Canada, Groenland, Russie, États-Unis et Norvège) (voir la page 29).
- Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont révisé le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (dont l'objectif est de rétablir la population de sauvagine au niveau de 1970), afin de mettre à jour et de mieux intégrer les objectifs relatifs à la population de gibier d'eau, ainsi qu'aux habitats dans les terres humides et zones sèches requis pour d'aider ces populations (voir la page 30).

- L'application de la loi et la promotion de la conformité aux règlements environnementaux ont été renforcées en investissant davantage dans la formation et le déploiement d'agents d'application de la loi et de conformité, et en augmentant la couverture géographique des inspections axées sur la faune et la pollution (voir la page 66).

Surveillance

- Le Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux a été créé en collaboration par les deux gouvernements. Ceux-ci doivent respecter un plan de surveillance de l'eau, de l'air, des terres et de la biodiversité rigoureux sur le plan scientifique, complet, intégré et transparent dans la région des sables bitumineux. Ce plan a été conçu pour permettre de mieux comprendre les effets cumulatifs à long terme de l'exploitation des sables bitumineux et de fournir des données accessibles au public (voir les pages 29 et 34).
- Un cadre d'évaluation fondé sur le risque a été créé pour déterminer, évaluer et surveiller les risques relatifs à la qualité de l'eau à tous les sites de surveillance fédéraux, ainsi qu'un cadre national d'assurance de la qualité (CNAQ) pour gérer la surveillance des ressources hydriques au Canada (voir la page 35).
- On a fait des investissements pour améliorer la surveillance de la qualité de l'eau marine, et pour fournir des recommandations plus fiables concernant la classification des secteurs coquilliers dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM), minimisant les risques pour la santé associés à la consommation de mollusques et maintenant l'accès aux marchés américain et étranger (voir la page 35).
- En plus de célébrer 140 ans de prestation de services météorologiques nationaux, le Ministère a continué d'améliorer son système de prévisions météorologiques, son infrastructure de surveillance de la météo et son accessibilité, grâce à de nouvelles technologies, comme le site meteo.gc.ca mobile, accessible par téléphone intelligent. En outre, le Ministère a continué d'appuyer l'accès permanent à des données sur la météo, l'eau, la qualité de l'air et le climat de classe mondiale, autant au Canada qu'ailleurs dans le monde (voir la page 45).
- Le Ministère a obtenu le financement, dans le cadre du budget de 2011, pour mettre en œuvre la première phase d'une vision à long terme en matière de durabilité des services météorologiques et environnementaux (voir la page 45).

Priorité en matière de gestion : Favoriser la capacité des fonctions habilitantes à soutenir les programmes.	
Type : En cours	**Liens avec tous les résultats stratégiques :** 1, 2 et 3

Progrès réalisés par rapport à la priorité

Afin de faciliter les progrès réalisés concernant les priorités organisationnelles du Ministère, les résultats stratégiques et les engagements des programmes, les fournisseurs de Services internes du Ministère ont offert des services à l'échelle du Ministère, tout en réalignant les niveaux des ressources ministérielles. Le Ministère a continué d'améliorer son évaluation générale en vertu du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) du gouvernement.

Principales mesures pour respecter la priorité :

- L'adoption de modifications au Système de gestion financière du Ministère, ainsi que le lancement d'un outil de gestion électronique de bureau proposant aux gestionnaires d'EC un accès à des données en temps réel, facilitent le processus décisionnel et font la promotion de la conformité avec les procédures, les politiques et les protocoles de gestion financière (voir la page 70).
- Conception d'un plan de vérification et d'évaluation pluriannuel axé sur les risques qui met l'accent sur les domaines où les risques et les priorités prédominent. Ce plan propose ainsi à la direction des renseignements, une assurance et des conseils objectifs et indépendants sur le rendement des programmes, politiques et activités du Ministère.
- Le Ministère a réussi à communiquer son mandat d'intendance, autant à l'interne qu'à l'externe, à l'effet que tous les programmes et services appuient un environnement propre, sécuritaire et durable.
- Investissements dans l'infrastructure, les technologies et les systèmes du Ministère, afin de maintenir des services et des renseignements clés sécurisés et accessibles pour la population canadienne et les décideurs (voir les pages 69 et 70).
- Investissements dans la formation et le perfectionnement, le maintien en poste et le recrutement, ce qui a permis au Ministère de conserver, en période de restrictions, une main-d'œuvre viable constituée en grande partie d'experts reconnus dans leur domaine de pratique, que ce soit scientifique, technique ou réglementaire (voir la page 70).

Cinq principaux indicateurs environnementaux d'Environnement Canada

La vision d'Environnement Canada en matière d'intendance est axée sur un environnement ***propre, sécuritaire*** **et** ***durable*** pour la population canadienne. On a élaboré cinq indicateurs environnementaux clés pour représenter, à un niveau élevé, les progrès réalisés dans ces trois domaines.

Trois de ces indicateurs, soit la qualité de l'air, la qualité de l'eau et les changements climatiques, font déjà l'objet d'un rapport faisant partie du Cadre de mesure du rendement (CMR) d'Environnement Canada. Les deux autres indicateurs, soit la biodiversité et les événements de temps violent, ont été créés en 2011-2012. Ils seront ajoutés au CMR et feront l'objet d'un rapport en 2012-2013.

On ne peut pas attribuer les résultats de ces indicateurs (mentionnés ci-dessous) uniquement aux mesures d'Environnement Canada. Cependant, ils sont une bonne indication des résultats obtenus par différents ordres du gouvernement et partenaires, conformément à leurs responsabilités dans le domaine de l'environnement.

Environnement Canada crée et communique ces indicateurs et d'autres indicateurs environnementaux nationaux par l'entremise du programme d'Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement (ICDE). Vous trouverez davantage de détails sur le site Web[ii] des ICDE. Vous trouverez des détails sur l'indicateur relatif aux changements climatiques dans le rapport sur les Tendances en matière d'émissions au Canada 2012[iii].

MANDAT EN MATIÈRE D'INTENDANCE	*INDICATEURS CLÉS*	*RÉSULTATS*
PROPRE Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées	**Qualité de l'air** Matières particulaires fines *($MP_{2,5}$)*	Depuis 2000, le niveau moyen national ambiant des matières particulaires fines *($MP_{2,5}$)* est stable. En 2010, la valeur était de 8,7 microgrammes par mètre cube ($\mu g/m^3$).
	Changements climatiques Réduction des émissions de GES *Cible de Copenhague : 17 % sous le niveau de 2005 d'ici 2020 ou 607 Mt*	En raison, en partie, des mesures fédérales et provinciales annoncées, le Canada devrait réduire ses émissions de GES de 130 Mt d'ici 2020, par rapport aux émissions de GES tendancielles prévues initialement en 2020. Cela équivaut à environ la moitié des réductions requises prévues pour atteindre la cible de Copenhague.
SÉCURITAIRE La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat	**Événements de temps violent** Indicateur relatif aux avertissements météorologiques	Pour la première année de déclaration, l'Indice d'avertissement météorologique atteignait 7,5 (à l'aide de données de 2009 à 2011). L'indice a une échelle de 0 à 10, où le 10 signifie que tous les avertissements respectaient le délai cible, et qu'il n'y avait pas d'événements manqués ni de fausse alerte.
DURABLE L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures	**Biodiversité** Aires protégées *Cible : 17 % du territoire canadien d'ici 2020)*	En 2011, 9,9 % du territoire du Canada était protégé, soit une hausse de 19 % au cours des 5 dernières années.
	Qualité de l'eau Indicateur national de la qualité de l'eau douce*	Dans l'ensemble, cet indicateur est demeuré stable entre 2003 et 2009. Pour la période de 2007 à 2009, on a jugé que la qualité de l'eau douce était excellente ou bonne à 41 % des stations, passable à 39 %, et mauvaise à 17 %.

*Basé sur les indices de la qualité de l'eau du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)

Analyse des risques

Cette section a pour objectif de résumer la réponse d'Environnement Canada à l'égard des risques ministériels, tels qu'ils apparaissent dans le Rapport sur les plans et priorités de 2011-2012. Les mesures d'atténuation qui correspondent à ces risques ont pour but de minimiser les menaces qu'ils peuvent poser pour la capacité du Ministère d'appuyer son mandat, et de répondre à ses priorités opérationnelles et de gestion.

Le Ministère a déterminé un certain nombre de risques ministériels : dépendances externes, continuité des activités, fonctionnalité des immobilisations et de l'infrastructure, gestion de l'information et gestion des ressources axée sur le risque. Vous trouverez ci-dessous les mesures prises pour atténuer ces risques.

Dépendances externes

Environnement Canada obtient les résultats attendus des programmes grâce à une mobilisation, à un engagement et à des mesures collectifs de différents ordres du gouvernement et partenaires, conformément à leurs responsabilités en matière d'environnement au niveau national, au niveau continental et au niveau international. Afin de réduire le risque que pose la dépendance du Ministère à l'égard de ses partenaires pour assurer la prestation des programmes, on a mis l'accent sur le partage des données, de l'information, de la recherche et de la science, sur la participation ou l'accès à des forums bilatéraux, multilatéraux ou régionaux existants, et sur le réinvestissement dans les domaines prioritaires, comme la biodiversité et la conservation. En 2011, la formation de Services partagés Canada a créé une nouvelle dépendance en ce qui a trait à la prestation de services météorologiques essentiels à la mission du Ministère en tout temps, y compris le superordinateur et les services de télécommunication. Le Ministère a formé une relation avec Services partagés Canada, afin d'assurer un soutien approprié.

À l'échelle internationale, le Ministère a participé à des forums environnementaux stratégiques, a continué de respecter ses engagements relatifs à l'Accord de Copenhague et aux Accords de Cancún afin de contribuer aux efforts des pays en développement pour s'adapter aux changements climatiques, et a collaboré avec des intervenants, d'autres gouvernements et des partenaires pour faire avancer ou finaliser des règlements permettant de réduire les changements climatiques et la pollution atmosphérique.

À l'échelle nationale, des efforts de mobilisation des partenaires provinciaux et d'intervenants ont permis d'assurer une planification de la surveillance et de la mise en œuvre « conjointe » stratégique dans certains domaines, comme les sables bitumineux (Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux), la protection et la conservation des Grands Lacs et d'autres voies navigables importantes grâce à des progrès constants réalisés en vertu du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau et l'élaboration de stratégies de rétablissement et de plans de gestion pour certaines espèces, comme le caribou boréal et l'ours polaire.

La population canadienne et d'autres (à l'échelle mondiale) dépendent du Ministère pour obtenir des données météorologiques et prévisionnelles de première classe, afin de prendre des mesures adaptées. Pour offrir ce service, le Ministère se tourne vers des partenaires externes. Ces partenariats de

travail stratégiques sont essentiels pour assurer la prestation constante de services et ainsi tenter d'atténuer le risque ministériel inhérent aux dépendances externes.

Continuité des activités, fonctionnalité des immobilisations et de l'infrastructure et gestion de l'information

Le renouvellement des plans de continuité opérationnelle (PCO) et des accords sur les niveaux de service s'est avéré essentiel pour atténuer ce risque. Ces instruments minimisent le risque d'interruption des services essentiels à la mission, comme les opérations météorologiques. Le rôle du Ministère s'est avéré essentiel pour assurer la mise en œuvre du plan d'investissement quinquennal du gouvernement afin de protéger l'intégrité de l'infrastructure de base, comme les réseaux de surveillance météorologique et du climat qui comprennent le réseau de radar météo et les stations météorologiques et climatiques de surface. Ces installations sont au cœur de la capacité du Ministère d'émettre rapidement des avertissements météorologiques et de mettre fréquemment à jour les conditions météorologiques et environnementales. Les installations ont été essentielles pour les organisations de gestion des urgences lors des inondations et des ouragans qui ont touché des collectivités au Manitoba, dans le sud de la Saskatchewan et au Québec en 2011-2012.

Le Ministère a reconnu le besoin de continuer de maintenir sa fonction de gestion des immobilisations, et y a répondu de plusieurs manières. Parmi les exemples se trouvent la mise en œuvre d'une application de gestion complète du cycle de vie, ainsi que des politiques et des procédures connexes pour améliorer et normaliser la gestion des actifs au sein du Ministère. D'ailleurs, un outil de suivi des décisions (outil de gestion du cycle de vie des actifs) a été mis à l'essai pour certains réseaux météorologiques, et un plan de surveillance stratégique a été élaboré pour que le programme de surveillance atmosphérique et hydrométrique se poursuive jusqu'en 2020. Ce plan stratégique détermine des mesures d'atténuation du risque grâce à l'établissement de priorités en matière de surveillance.
On a mis à jour le cadre de gestion immobilière, en ajoutant entre autres des données aux répertoires fédéraux des biens immobiliers et des sites contaminés, afin de se conformer à la *Politique sur la gestion des biens immobiliers*. Dans le cadre du projet de gestion du cycle de vie des actifs, le Ministère a commencé à élaborer des indicateurs du rendement et à améliorer les banques d'information sur les actifs.

À titre de ministère à vocation scientifique et réglementaire, Environnement Canada contribue grandement à la recherche scientifique et aux données de surveillance. C'est un partenaire stratégique de l'initiative des données ouvertes du gouvernement du Canada. À l'appui de ce rôle, le Ministère a mis en œuvre un processus dans le cadre duquel les projets doivent assurer la planification des besoins en matière de gestion de l'information et des exigences en matière de gestion des données au début du cycle de vie d'un projet.

Comme autre mesure d'atténuation, Environnement Canada a créé un programme de gestion des données, y compris la mise en œuvre d'un catalogue de données et d'un inventaire comprenant les normes relatives à l'interopérabilité des métadonnées et des données. Ces normes appuieront l'initiative des données ouvertes. Par exemple, la Direction générale des sciences et de la technologie a créé des principes de gestion des données, des modèles d'intendance des données, un

catalogue pilote mettant l'accent sur le Nord et la surveillance, et des priorités relatives aux bases de données ouvertes pour veiller à ce que des données exactes et à valeur ajoutée servent à élaborer le programme de gestion élargi d'Environnement Canada.

Gestion des ressources axée sur le risque

En 2011-2012, le Cadre de gestion intégrée du risque d'Environnement Canada a été achevé. Il jette les fondements de l'approche du Ministère à cet égard. Ce cadre officialise les rôles et responsabilités de la gestion du risque, tandis que le Ministère continue d'améliorer et d'intégrer ses pratiques de gestion du risque à la gestion des programmes à tous les niveaux. La gestion du risque a continué d'être un facteur clé qui a favorisé l'établissement des priorités ministérielles, la planification opérationnelle et des ressources, et la prise de décisions et a fourni de l'information pour ces activités.

La crédibilité du Ministère se fonde principalement sur ses employés et leurs compétences scientifiques et techniques uniques, ainsi que leurs compétences spécifiques dans des disciplines et des domaines précis. Il existe un bassin relativement petit d'experts à qui faire appel en cas de perte d'expertise ministérielle, par exemple lors de l'avancement ou de l'attrition. Pour atténuer ce risque, le Ministère a collaboré, à l'échelle internationale, afin de tirer profit des connaissances scientifiques et de l'innovation, et de prendre part à des organisations internationales qui ont fait progresser l'expertise et la portée du Ministère. Environnement Canada a créé des outils, a offert une formation et a déterminé les domaines dans lesquels le Ministère a besoin de connaissances, de formation scolaire ou de compétences techniques hautement spécialisées. Par exemple, le Service météorologique du Canada a mis en œuvre un plan opérationnel pour s'assurer du maintien de cette capacité.

Le Ministère a mis en œuvre des mesures de planification budgétaire axées sur le risque, afin de s'assurer du financement adéquat des principales priorités. Il pourra ainsi exécuter son mandat, qui exige la détermination des interdépendances et des risques et l'établissement de liens entre ceux-ci pour réussir. En réaction aux recommandations en matière de vérification et d'évaluation, on a pris des mesures de gestion pour appuyer les progrès constants réalisés dans les domaines de la gouvernance, de la gestion du risque, des contrôles internes et du rendement et de la pertinence des programmes.

Résumé du rendement

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Autorisations totales**	Dépenses réelles**
872,1	1099,0	1008,5

* Dans l'ensemble de ce document, les totaux peuvent ne pas correspondre au sein d'un tableau ou entre les tableaux parce que les montants ont été arrondis.

** Ne comprend pas le montant jugé alloué à Services partagés Canada.

Les dépenses planifiées du Ministère représentent le montant que le Parlement a approuvé, par l'entremise du Budget principal des dépenses, et augmenté en raison d'autres rajustements anticipés pour le reste de l'année. Tout au long de l'année, de nouveaux fonds et un financement renouvelé ont fait augmenter le montant des dépenses planifiées de 226,9 millions de dollars. Les autorisations totales ont ainsi atteint 1099 millions de dollars. Parmi les principaux programmes contribuant à cette hausse, on compte des réinvestissements dans le Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA) III (84,5 millions de dollars), le Plan de gestion des produits chimiques (25,1 millions de dollars), l'infrastructure de surveillance météorologique et le superordinateur (9,9 millions de dollars), le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (6,7 millions de dollars), l'adaptation aux répercussions des changements climatiques (5,1 millions de dollars), la Stratégie internationale sur les changements climatiques (5,4 millions de dollars), un paiement législatif à Conservation de la nature Canada (33,7 millions de dollars) et d'autres ajustements en cours d'exercice. Les autorisations totales comprennent une réduction de 21,7 millions de dollars pour les responsabilités confiées à Services partagés Canada.

Les dépenses réelles de 1008,5 millions de dollars (soit 92 p. cent des autorisations totales) reflètent les dépenses du Ministère, telles qu'elles ont été déclarées dans les Comptes publics, entraînant un surplus de 90,5 millions de dollars. On peut expliquer ce surplus par la décision de reporter des fonds à l'année suivante dans le cas de Technologies du développement durable du Canada (25 millions de dollars), le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (3,0 millions de dollars), la mise en œuvre du Système de gestion financière du Ministère (6,5 millions de dollars) et les conventions collectives non signées (5,9 millions de dollars).

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalent temps plein - ETP)*

Prévus	Réels	Différence
6038	6208	170

* Dans l'ensemble de ce document, les totaux peuvent ne pas correspondre au sein d'un tableau ou entre les tableaux parce que les montants ont été arrondis. Les chiffres pour les ETP ne comprennent pas les étudiants et les employés participant à Échanges Canada.

On évalue les ressources humaines requises pour assurer un niveau moyen d'emploi pendant 12 mois en fonction d'une semaine de travail de 37,5 heures. Il faut lire les ETP prévus et réels en conjonction avec les dépenses planifiées et réelles, respectivement, du tableau des ressources financières de 2011-2012 ci-dessus.

En 2011-2012, Environnement Canada a eu recours à 6208 ETP. Cette hausse de 170 ETP, ou de 3 p. cent, par rapport aux estimations prévues initialement de 6038 ETP, reflète les ETP associés aux nouveaux fonds et le financement renouvelé de 226,9 millions de dollars apparaissant dans le tableau des ressources financières de 2011-2012 ci-dessus.

Le nombre réel d'ETP comprend une réduction de 71 ETP transférés à Services partagés Canada.

Cette utilisation des ETP représente une baisse de 567 par rapport à 2010-2011 (6775 ETP).

Rendement par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

Indicateurs du rendement	Cibles	Résumé du rendement de 2011-2012
Pourcentage des écosystèmes canadiens dont la santé est évaluée comme bonne	Aucune cible n'a été établie pour cet indicateur[1].	Le rapport *Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010* mentionne 20 conclusions principales sur la santé des écosystèmes au Canada. Selon les conclusions, environ 22 % des écosystèmes ont été jugés endommagés, 50 % ont été jugés préoccupants, 18 % ont été jugés sains et 10 % n'ont pas pu être jugés.

Activité de programme	2010–2011 Dépenses réelles (en millions de dollars*)	2011–2012				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales**	Dépenses réelles**	
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	129,3	108,1	107,2	143,8	138,8	Un environnement propre et sain
Ressources en eau	118,0	94,2	93,2	108,8	107,6	
Écosystèmes durables	65,8	74,7	74,8	70,7	66,2	
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	16,9	18,3	18,3	18,8	17,5	
Total (à l'exclusion des Services internes)	**330,0**	**295,2**	**293,4**	**342,1**	**330,1**	

* Les totaux peuvent ne pas correspondre au sein d'un tableau ou entre les tableaux parce que les montants ont été arrondis.
** Ne comprend pas le montant jugé alloué à Services partagés Canada.

[1] En 2012-2013, l'indicateur de rendement sera remplacé par le pourcentage des terres protégées dans le cadre de mesures de conservation. On a établi une cible de 17 % à atteindre d'ici 2020.

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

Indicateurs du rendement	Cibles	Résumé du rendement de 2011-2012
Pourcentage des adultes canadiens interrogés ayant indiqué avoir reçu, toujours ou la plupart du temps, un avis approprié pour leur permettre de réagir à une alerte météorologique hivernale	85 % d'ici 2012	Lors d'un sondage de 2011, 78 % des Canadiens ont indiqué avoir reçu un avis approprié. On recueillera les prochaines données pour cet indicateur en 2015. Une grande majorité des répondants au sondage de 2012 (94 %) ont mentionné que les services et les données météorologiques d'Environnement Canada sont importants[2].
Pourcentage de municipalités qui considèrent les événements atmosphériques parmi les 10 dangers les plus importants touchant leur collectivité, en fonction du risque relatif[3]	70 % des municipalités canadiennes d'ici 2015	Il n'existe aucune donnée pour cet indicateur[3]. Grâce à des commentaires non officiels recueillis par nos météorologues aux alertes qui ont des personnes-ressources au sein d'organisations de secours provinciales et territoriales, on comprend que les municipalités de tout le Canada classent les dangers atmosphériques et les événements de temps violent parmi les dix dangers les plus importants qui touchent leurs collectivités, et les intègrent aux plans de préparation aux urgences des municipalités, dans le cas de celles qui se sont dotées d'un tel plan.

Activité de programme	2010–2011	2011–2012				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
	Dépenses réelles (en millions de dollars*)	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales**	Dépenses réelles**	
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	186,8	153,9	153,9	173,6	172,4	Un environnement propre et sain
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	23,0	20,5	22,5	24,4	24,1	
Total (à l'exclusion des Services internes)	**209,9**	**174,3**	**176,4**	**198,0**	**196,5**	

* Les totaux peuvent ne pas correspondre au sein d'un tableau ou entre les tableaux parce que les montants ont été arrondis.
** Ne comprend pas le montant jugé alloué à Services partagés Canada.

[2] En 2012-2013, cet indicateur sera remplacé par l'Indice d'avertissement météorologique (IAM) qui a été créé pour faire le suivi du rendement du système d'avertissement de temps violent d'Environnement Canada. Ce système fournit à la population canadienne des avertissements avec un préavis suffisant. L'IAM est calculé en fonction des données de six types d'avertissements qui sont représentatifs du climat au Canada (orages violents, pluie, pluie verglaçante, vent, neige et coups de vent marins). Pour chaque type d'avertissement, une note de composante est attribuée en fonction de la fiabilité des avertissements à prévoir un phénomène météorologique violent réel et de la rapidité de diffusion de l'alerte par rapport aux délais fixés par Environnement Canada dans le cadre de sa cible de rendement des avertissements.
[3] Le programme devait quantifier la prise en charge des données par les activités de planification locales; cependant, la mesure s'est avérée plus difficile que prévu en raison de défis sur le plan méthodologique et de facteurs atténuants pour lesquels les gens qui diffusent l'information ne peuvent rien. L'indicateur ne sera pas évalué en 2012-2013.

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.		
Indicateurs du rendement	**Cibles**	**Résumé du rendement de 2011-2012**
Émissions canadiennes de gaz à effet de serre (équivalents CO_2) en mégatonnes (Mt)[4]	La cible nationale est une réduction de 17 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020	En 2010, le total des émissions de GES au Canada atteignait 692 mégatonnes (Mt) d'équivalents CO_2, ou 6,5 % (48 Mt) sous le niveau des émissions de 2005 de 740 Mt.
Qualité de l'air ambiant au Canada (ozone troposphérique et matière particulaire fine)	À déterminer. Les cibles seront déterminées lors de la mise au point de l'approche de gestion des polluants atmosphériques	En 2010, la teneur moyenne de matières particulaires fines ($MP_{2,5}$)dans l'air au Canada était de 8,7 microgrammes par mètre cube ($\mu g/m^3$), soit une hausse de 24 % par rapport à 2009. Parmi les facteurs qui ont pu contribuer à cette hausse, il y a les feux de forêt en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Québec, la pollution transfrontalière provenant des États-Unis, et une année chaude et sèche dans plusieurs régions du Canada, comparativement à 2009. Dans l'ensemble, entre 2000 et 2010, il n'y a pas eu de hausse ni de baisse importante sur le plan de la teneur en $MP_{2,5}$ dans l'air ambiant au Canada. En 2010, la teneur moyenne d'ozone troposphérique dans l'air ambiant extérieur était de 38,2 parties par milliard (ppb), soit une hausse d'environ 3 % par rapport à l'année précédente. La hausse est principalement attribuable aux températures plus chaudes et plus sèches en 2010, comparativement à 2009, ainsi qu'à la pollution transfrontalière provenant des États-Unis. De 1990 à 2010, on a observé une tendance à la hausse, représentant une augmentation de la concentration de 10 %.
Pourcentage de diminution des concentrations de certaines substances dans l'air, le sol, les sédiments, l'eau et/ou les biotes par rapport aux données de référence. [5]	À déterminer	On a observé une baisse de 40 % de la teneur en polybromodiphényléther (PBDE) dans les échantillons prélevés de truite grise du lac Ontario, et une baisse de 13 % de la teneur en PBDE dans les sédiments du lac Ontario, par rapport aux valeurs de 2000. On a observé une baisse de 17 % de la teneur en perfluorooctanesulfonate (PFOS) dans les échantillons prélevés de truite grise du lac Ontario, et une baisse de 40 % de la teneur en PFOS dans les sédiments du lac Ontario, par rapport aux valeurs de 2000.

[4] Il faut noter que les comparaisons avec l'indicateur du résultat stratégique mettent l'accent sur les émissions historiques pour l'année de déclaration la plus récente (actuellement 2010), tandis que l'indicateur clé des changements climatiques, à la p. 13, est axé sur une projection des tendances historiques en matière d'émissions jusqu'en 2020, l'année cible du Canada quant à la réduction des émissions.

[5] Cet indicateur a été modifié en 2012-2013. Une nouvelle cible a été élaborée pour l'indicateur.

Activité de programme	2010–2011 Dépenses réelles (en millions de dollars*)	2011-2012				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales**	Dépenses réelles**	
Gestion des substances et des déchets	103,7	58,7	59,0	93,6	83,3	Un environnement propre et sain
Changements climatiques et Qualité de l'air	160,8	99,4	99,1	178,0	118,3	
Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution	39,9	39,7	39,7	49,3	43,3	
Total (à l'exclusion des Services internes)	**304,5**	**197,7**	**197,7**	**320,9**	**244,8**	

* Les totaux peuvent ne pas correspondre au sein d'un tableau ou entre les tableaux parce que les montants ont été arrondis.
** Ne comprend pas le montant jugé alloué à Services partagés Canada.

Services internes

Activité de programme	2010–2011 Dépenses réelles (en millions de dollars*)	2011-2012				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales**	Dépenses réelles**	
Services internes	242,7	204,8	204,5	238,0	237,1	s.o.

* Les totaux peuvent ne pas correspondre au sein d'un tableau ou entre les tableaux parce que les montants ont été arrondis.
** Ne comprend pas le montant jugé alloué à Services partagés Canada.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) décrit l'engagement du gouvernement du Canada quant à l'amélioration de la transparence du processus décisionnel, en articulant ses principaux objectifs et cibles environnementaux stratégiques. Environnement Canada s'assure que ces résultats sont pris en considération dans le cadre de ses processus décisionnels. Il contribue aux thèmes suivants de la SFDD, comme le montrent les identificateurs visuels ci-dessous.

Veuillez prendre note que les cibles de la SFDD apparaissant dans la section II ont été établies en 2010, lors de la présentation de la première SFDD. Elles sont en vigueur jusqu'au prochain cycle de la SFDD en 2013.

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

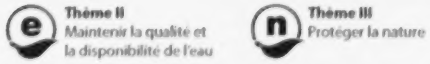

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

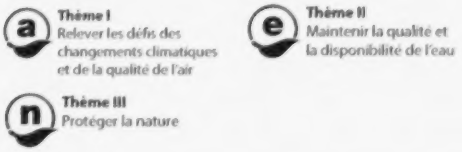

En 2011-2012, Environnement Canada a pris en considération les effets environnementaux d'initiatives visées par la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*[iv]. Par l'entremise du processus d'évaluation environnementale stratégique, on a constaté que des initiatives ministérielles avaient des effets environnementaux positifs sur les cibles et objectifs du thème 1 – Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air, du thème 2 – Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau, et du thème 3 – Protéger la nature. Vous trouverez davantage de renseignements sur les résultats des évaluations environnementales stratégiques sur le site Web des déclarations publiques[v] de l'évaluation environnementale stratégique du Ministère.

Pour obtenir plus de détails sur les activités d'Environnement Canada à l'appui du développement durable et des évaluations environnementales stratégiques, veuillez consulter le site Web du Ministère[vi]. Pour obtenir tous les détails de la Stratégie fédérale de développement durable, veuillez vous rendre sur le site Web[vii] d'Environnement Canada.

Profil des dépenses

Le tableau suivant illustre l'évolution des dépenses du Ministère au cours d'une période de six ans. Pour la période de 2009-2010 à 2011-2012, les dépenses réelles représentent celles déclarées dans les Comptes publics. Pour la période de 2012-2013 à 2014-2015, les dépenses planifiées reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor, afin d'appuyer les résultats stratégiques ministériels et les réductions attribuables aux décisions budgétaires de 2012.

Évolution des dépenses

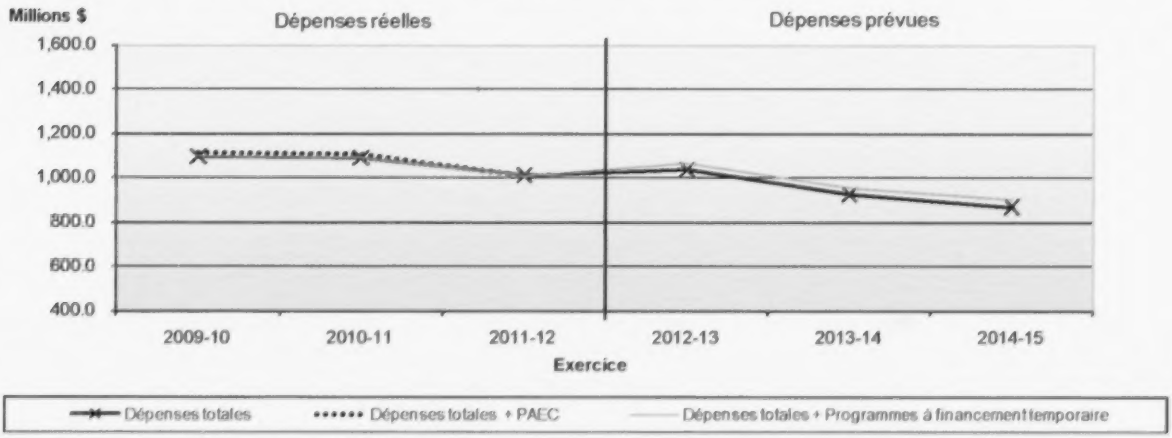

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, les dépenses réelles d'Environnement Canada, telles qu'elles apparaissent dans les Comptes publics de 2011-2012, étaient de 1008 milliards de dollars, soit une baisse sur douze mois de 80,4 millions de dollars, ou 7,4 p. cent par rapport aux dépenses en 2010-2011. Cette baisse est principalement attribuable aux responsabilités transférées à Services partagés Canada, à l'élimination graduelle du programme national de mise à la ferraille des véhicules et du Plan d'action économique du Canada.

On peut principalement attribuer la baisse des dépenses réelles entre 2009-2010 et 2010-2011 (6,2 millions de dollars) à des paiements moindres à des fondations, comme Conservation de la nature Canada. D'autres variations mineures sur le plan des dépenses, autant des hausses que des baisses, compensent les unes pour les autres.

On peut attribuer la hausse des dépenses de 2011-2012 à 2012-2013 à un financement accéléré accru de la part du Canada dans le cadre de l'Accord de Copenhague, et à la fondation canadienne de Technologies du développement durable Canada (TDDC). Cette hausse est en partie contrebalancée par une hausse des responsabilités transférées à Services partagés Canada et une réduction attribuable aux décisions budgétaires de 2012.

On peut attribuer la baisse des dépenses planifiées de 2012-2013 à 2014-2015 à des réductions accrues dans le cadre des décisions budgétaires de 2012 et au financement réduit et d'initiatives graduellement éliminées, dont la Technologies du développement durable Canada, le Programme de réglementation de la qualité de l'air, le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et la mise en œuvre du financement accéléré du Canada dans le cadre de l'Accord de Copenhague. Dans le cas des programmes éliminés graduellement, le

gouvernement peut décider de les prolonger ou d'accroître le financement. Les exercices budgétaires futurs et les Rapports sur les plans et priorités du Ministère reflèteront donc le résultat de ces décisions.

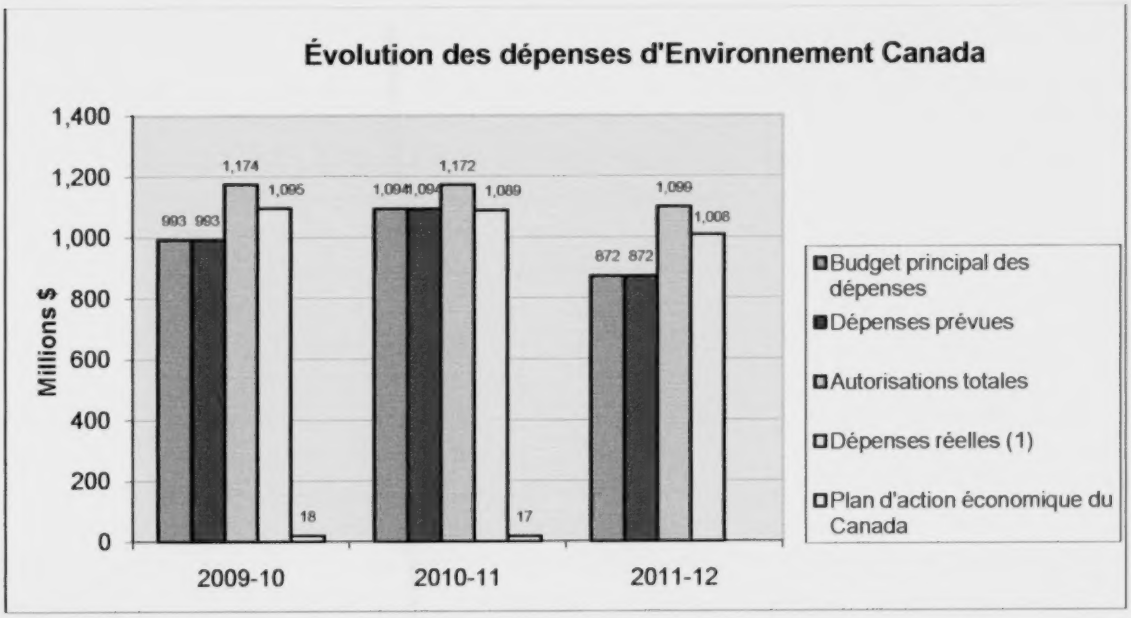

(1) : Les dépenses réelles comprennent le Plan d'action économique du Canada, apparaissant séparément à titre informatif.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives d'Environnement Canada, veuillez consulter les Comptes public du Canada 2012 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.[viii]

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

La protection des vastes actifs environnementaux du Canada demeure une priorité pour les Canadiens - ainsi que pour le gouvernement fédéral. Environnement Canada joue un rôle important en matière d'intendance, afin d'offrir un environnement propre, sécuritaire et durable. Les priorités du Ministère pour 2011-2012 et ses neuf activités de programmes sont harmonisées pour faciliter trois résultats stratégiques :

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

La section qui suit porte sur la discussion stratégique axée sur les priorités du Ministère, et propose un examen plus détaillé du rendement obtenu en 2011-2012 en fonction des engagements au niveau des activités de programmes.

Résultat stratégique 1 :
L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures

Activités de programme pour le résultat stratégique 1 :

1.1 Biodiversité - Espèces sauvages et habitats	1.2 Ressources en eau	1.3 Écosystèmes durables	1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune*

* Prendre note que l'activité de programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune est décrite à la page 64.

Activité de programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et Habitats

Description du programme

Ce programme vise à éviter une perte de biodiversité tout en permettant encore une utilisation durable grâce à la protection et au rétablissement d'espèces en péril, à la conservation, à la restauration et la réhabilitation d'habitats importants, ainsi qu'à la conservation et à la gestion d'oiseaux migrateurs. Il vise également à assurer la réalisation d'une évaluation, d'une planification et d'une action nationales coordonnées et cohérentes pour protéger la biodiversité, qui comprend des populations viables d'espèces, des écosystèmes sains et diversifiés, et des ressources génétiques. Le programme fait appel à la formation de partenariats stratégiques qui permettent une gestion intégrée du capital naturel du Canada grâce, par exemple, à l'intendance et à la gestion durable des paysages. Les responsabilités prévues par la loi qui sont liées à ce programme comprennent la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Les responsabilités internationales comprennent la *Convention des Nations Unies sur la biodiversité* (1992), la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES), et la *Convention sur les zones humides d'importance internationale*, particulièrement l'habitat de la sauvagine (connue sous le nom de Convention Ramsar). Les contributions visant à appuyer la Biodiversité – Espèces sauvages et habitat sont utilisées en tant que composant de ce programme.

Activité de programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitat			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les populations d'espèces sauvages, en particulier d'oiseaux migrateurs et d'espèces en péril, sont maintenues ou rétablies aux niveaux cibles	Proportion d'espèces évaluées dans les rapports sur la situation générale qu'on juge en sécurité	70%. Actuellement atteinte À maintenir	2000 : 74 % 2005 : 70 % 2010 : 77 % La variabilité entre les périodes de mesure reflète différents

			groupes d'espèces évalués dans chaque rapport sur la situation générale; pour obtenir de l'information sur la situation des espèces évaluées, veuillez consulter ce site Web[ix].

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
107,2	143,8	138,8

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
574	492	-82

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitat

Ce qui suit résume le rendement pour cette activité de programme :

- A continué de mettre en œuvre la Loi sur les espèces en péril (LEP), y compris l'affichage de 27 stratégies de rétablissement sur le registre des Espèces en péril, et l'ajout de l'ours polaire comme espèce préoccupante.
- A continué de protéger des habitats importants pour des espèces en péril par l'entremise du Programme de l'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril; 168 878 hectares (ha) d'habitat avaient été protégées au Canada en 2011-2012.
- A fourni des conseils spécialisés sur les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans le cadre de la surveillance des sables bitumineux prévue par le Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta et d'évaluations environnementales très visibles, comme le projet de centrale nucléaire de Darlington et les projets d'hydroélectricité du cours inférieur du Churchill.
- A dévoilé un projet de stratégie nationale de rétablissement pour le caribou boréal sur le registre public des espèces en péril pour obtenir les commentaires du public et a reçu et analysé 19 000 commentaires d'intervenants.
- A réalisé l'examen du programme de surveillance aviaire d'Environnement Canada, ce qui a permis de faire plusieurs recommandations actuellement mises en œuvre, y compris la création d'un nouveau système de gouvernance et des changements sur le plan des ressources, afin de veiller à ce que les ressources affectées aux groupes d'espèces de gibier à plumes et d'autres espèces d'oiseaux sont équilibrées de manière appropriée pour appuyer la conservation de toutes les espèces d'oiseaux migrateurs.

- A pris des mesures pour réduire la prise accessoire[6] à l'appui de la conservation et de la protection à long terme des populations d'oiseaux migrateurs, ce qui comprend l'élaboration de lignes directrices en matière d'évitement et les meilleures pratiques de gestion qui facilitent les pratiques d'aménagement du territoire qui minimisent ou évitent les effets sur les oiseaux migrateurs.
- A rédigé l'ébauche de plans de conservation des oiseaux pour 32 régions; des plans écorégionaux de conservation de toutes les espèces aviaires fournissent un ensemble clair d'objectifs en matière de conservation des oiseaux dont la situation est préoccupante à l'échelle du pays, aidant Environnement Canada à exécuter son mandat quant à la conservation des populations d'oiseaux migrateurs.
- A conclu une entente pour créer un plan d'action circumpolaire élargi pour orienter les efforts de conservation de l'ours polaire et de recherche, en collaboration avec le Groenland, la Russie, les États-Unis et la Norvège.
- A révisé le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) en collaboration avec les États-Unis et le Mexique, afin de mettre à jour et de mieux intégrer les objectifs relatifs à la population de gibier d'eau, et les terres humides et sèches lui servant d'habitat.
- A créé et mis à l'essai une enquête canadienne sur la nature qui devait être réalisée à l'échelle du pays durant l'été 2012.
- Elle servira à recueillir des données sociales, culturelles et économiques sur les activités que réalisent la population canadienne dans la nature, les interactions avec la faune, et la sensibilisation à la biodiversité, à la conservation et aux espèces en péril.
- A continué l'élaboration de propositions pour élargir le réseau d'aires protégées d'Environnement Canada, en vue de la création future de cinq nouvelles réserves nationales de faune (RNF) dans le cadre de la Stratégie sur les aires protégées des Territoires du Nord-Ouest et une réserve marine de faune dans les îles Scott, en Colombie-Britannique.
- A continué de gérer le Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE) en vue de réduire la propagation ou les effets des espèces exotiques envahissantes au Canada, et a réalisé des travaux pour mieux comprendre et réduire la menace que posent les nouvelles espèces exotiques envahissantes arrivant au Canada.
- A présidé le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire (PSBC) et a contribué à ses plans de surveillance écosystémique.
- Dans le cadre du PSBC, le plan marin a été achevé. Environnement Canada a continué de contribuer au groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, et de fournir des conseils stratégiques et un soutien à l'élaboration d'indicateurs au comité directeur d'évaluation de la biodiversité dans l'Arctique.
- A représenté le Canada lors de forums internationaux qui ont établi l'Intergovernmental Panel on

[6] Par prise accessoire, on entend une perturbation ou une destruction prévisible d'oiseaux migrateurs, des nids ou de leurs œufs, dans le cadre d'activités comme l'exploitation minière, la foresterie et l'agriculture, la production et la distribution d'électricité, les pêches, la gestion des infrastructures et le développement urbain.

Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES).

- S'est associé à des organisations non gouvernementales, comme Conservation de la nature Canada et Canards Illimités, afin d'aider à financer l'acquisition de grandes parcelles de terrain sur lesquelles se trouve un habitat important afin de permettre la conservation de la biodiversité, tout particulièrement des oiseaux et des espèces en péril.
- A commencé à discuter avec les provinces et territoires, et a convenu de créer une réponse nationale à l'égard du plan stratégique de 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique d'ici la 11e Conférence des Parties (CdP11) en octobre 2012.

Partenariat en action – S'associer dans l'intérêt de la biodiversité :

Environnement Canada collabore avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour fournir de l'information à la population sur les nouvelles et les activités en matière de biodiversité à un site Web.

Tableau de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) [7]

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
Objectif 5 : Conservation de la faune – Maintenir ou rétablir les populations fauniques à des niveaux sains	Pourcentage d'espèces inscrites pour lesquelles le rétablissement a été jugé réalisable dans les cas où la tendance de la population (lorsque disponible) au moment de la réévaluation était conforme à la stratégie de rétablissement	Cible 5.1 : Conservation de la faune terrestre et aquatique – La tendance des populations (lorsqu'elle est disponible) au moment de la réévaluation cadre avec le programme de rétablissement pour 100 % des espèces en péril inscrites (dont le rétablissement a été jugé réalisable) d'ici 2020.	Des 48 espèces pour lesquelles on a jugé le rétablissement possible, 21 % (10) affichent une tendance sur le plan de la population qui va de pair avec les objectifs définis dans les stratégies de rétablissement, 8 % (4) n'en ont pas, et 71 % (34) doivent être évaluées.
	Proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la population varie dans les limites acceptables des objectifs relatifs à la population (les tendances relatives à la population des oiseaux migrateurs feront l'objet d'un rapport en 2011-2012)	Cible 5.2 : Conservation de la faune terrestre et aquatique - Une cible pour la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la population varie dans des limites acceptables des objectifs relatifs à la population sera établie en 2011 après que la base de données sur la situation des oiseaux sera terminée [8]	En moyenne, les populations d'oiseaux nicheurs au Canada ont diminué de 12 % entre 1970 et 2010. En 2010, les populations d'espèces d'oiseaux qui passent toute l'année au Canada avaient augmenté, en moyenne, de 68 %

[7] Des indicateurs environnementaux additionnels et de l'information pour tous les tableaux de la SFDD compris dans ce document se trouvent sur le site Web des ICDE.

8 La SFDD de 2013-2016 donne l'occasion de mettre à jour les cibles de la SFDD de 2010-2013 actuelle. On élabore encore les objectifs relatifs aux populations d'espèces d'oiseaux migrateurs.

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
			depuis 1970. Les populations d'espèces d'oiseaux qui migrent à un endroit éloigné du Canada ont, dans l'ensemble, diminué, et les oiseaux qui migrent le plus loin, en Amérique du Sud, ont affiché les baisses les plus importantes. Leurs populations ont diminué de 53 %. En moyenne, les populations d'oiseaux qui migrent aux États-Unis ont diminué de 10 %, tandis que celles qui migrent en Amérique centrale ont diminué de 14 %.
Objectif 6 : Conservation et protection des écosystèmes/habitats – Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures	Espaces conservés en tant que pourcentage de la quantité totale nécessaire pour l'atteinte des objectifs pour une population qui a trait à tous les oiseaux migrateurs prioritaires et à toutes les espèces en péril	Cible 6.1 : La cible pour les habitats afin d'appuyer la conservation des oiseaux migratoires et les espèces en péril prioritaires sera fixée d'ici 2015	En 2011, environ 8 millions d'hectares d'habitat pour la sauvagine avaient été préservés au Canada, dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. En 2011-2012, 168 878 hectares (ha) d'habitat ont été protégées au Canada par l'entremise du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, pour le bénéfice des 417 espèces jugées en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).
	Incidence de l'introduction d'espèces envahissantes (et nombre de voies d'invasion contrôlées)	Cible 6.4 : Gérer des menaces pour les écosystèmes – Les menaces posées par l'entrée au Canada de nouvelles espèces exotiques envahissantes sont	À déclarer dans le RMR 2012-2013

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
		comprises et réduites d'ici 2015	

Activité de programme 1.2 : Ressources en eau

Description du programme

Ce programme s'attaque aux répercussions de la croissance économique, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau, en s'assurant que les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites au minimum, et que la durabilité de la ressource est maintenue. La conservation, la protection et l'utilisation durable des ressources en eau constituent des aspects fondamentaux du bien-être économique, social et écologique du Canada. Le programme est exécuté en collaboration avec des partenaires, notamment d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires, et une variété d'organismes non gouvernementaux. L'activité de programme englobe la contribution d'Environnement Canada en vue de régler les problèmes sur l'eau ainsi que son rôle de collaborateur avec d'autres ministères pour établir des priorités en matière de qualité de l'eau, de sa quantité, de surveillance et de recherche sur les écosystèmes aquatiques grâce à la présentation aux décideurs de données et d'avis scientifiques et à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière de gestion. Le programme favorise la mise en application de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, la *Politique fédérale relative aux eaux de 1987*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*. Les contributions permettant d'appuyer les Ressources en eau sont utilisées en tant que composantes de ce programme.

Activité de programme 1.2 : Ressources en eau			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques sont réduites et la durabilité des ressources est maintenue	Pourcentage des plans d'eau inclus dans l'Indicateur de la qualité de l'eau douce des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement dont la qualité est cotée bonne ou excellente	Au moins 50 % des sites de surveillance nationale de base dont la qualité doit être bonne ou excellente pour l'ensemble des données de 2010-2012*	Pour la période de 2007 à 2009, la qualité de l'eau dans les rivières des régions peuplées du Canada a été bonne ou excellente à 71 stations de surveillance (41 %), satisfaisante à 67 stations (39 %), douteuse à 30 stations (17 %) et mauvaise à cinq stations (3 %).

*Basé sur les indices de la qualité de l'eau du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
93,2	108,8	107,6

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Prévus	Réels	Différence
736	725	-11

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 1.2 : Ressources en eau

Ce qui suit résume le rendement pour cette activité de programme :

- A offert un soutien scientifique dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau du gouvernement du Canada, y compris des études sur la réduction de la charge en nutriants dans le lac Winnipeg, l'assainissement du lac Simcoe et du fleuve St-Laurent, la surveillance de la qualité de l'eau sur les terres domaniales en collaboration avec d'autres ministères, et les négociations visant à modifier l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs avec les États-Unis (voir aussi l'activité de programme 1.3 à la page 39).
- A fourni les résultats d'études afin d'orienter l'élaboration d'un cadre visant l'établissement d'objectifs en matière de nutriants et des indicateurs du rendement appropriés dans le cadre des efforts de renouvellement de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg.
- A amélioré et publié les protocoles et les données de surveillance du Réseau canadien de biosurveillance aquatique (RCBA).
- A collaboré avec la province de l'Alberta pour créer le Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux dans le cadre duquel les gouvernements doivent participer à un programme de surveillance de l'environnement rigoureux sur le plan scientifique, complet, intégré et transparent qui vise la région des sables bitumineux. Plus précisément, le Ministère :
  - a offert des études et un soutien scientifiques pour ajouter le volet réservé à la qualité de l'eau au programme de surveillance des régions des sables bitumineux en Alberta;
  - a amélioré et commencé une série d'activités de surveillance de la qualité de l'eau (p. ex. nutriants, pesticides) pour la région du cours inférieur de l'Athabasca.
- À l'appui des partenariats nationaux et internationaux, il a fourni des conseils techniques et une surveillance stratégique pour les ententes bilatérales fédérales-provinciales-territoriales, les groupes de travail, les offices nationaux des eaux et les conseils de la Commission mixte internationale (CMI). EC a offert une expertise, afin d'aider la CMI à réaliser des études binationales pour améliorer la réglementation des niveaux et des débits d'eau dans les

Grands Lacs supérieurs, ainsi que la gouvernance de la qualité de l'eau dans le lac des Bois.

- A créé un outil d'évaluation fondé sur les risques, afin de tenter d'évaluer la probabilité, l'étendue et la gravité éventuelle des effets des activités humaines sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques, et d'axer les efforts et les ressources de surveillance sur des domaines spécifiques à risque.
- En collaboration avec d'autres partenaires fédéraux, comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Pêches et Océans Canada, a amélioré le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, plus particulièrement l'amélioration de la rapidité de la fermeture des secteurs coquilliers lors d'avis de déversement des systèmes d'eaux usées.
- A créé le Programme national de recherche sur les eaux usées et les biosolides municipaux avec le Réseau canadien de l'eau et d'autres partenaires, afin de déterminer les options de financement de la recherche pour les domaines prioritaires des eaux usées.
- Pour la première fois, a publié l'indicateur de la disponibilité de l'eau sur le site Web des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement[x] en 2011.
- A commencé, en 2009, à évaluer l'indicateur de la disponibilité de l'eau des ICDE, publié en 2007. Les données seront prêtes à être publiées dans le rapport annuel de 2011-2012 sur la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et dans le rapport sur les ICDE à la fin de l'été 2012.
- A mis en œuvre le nouveau poste de travail hydrométrique pour recueillir et diffuser des données sur la quantité d'eau pour plus de 2876 stations limnimétriques et de débits de cours d'eau, augmenter l'accès de la population à des données en temps réel et archivées qui ont des répercussions importantes sur la gestion efficace de l'eau à long terme (p. ex. pour surveiller les effets des changements climatiques) et en réponse à des événements hydrologiques extrêmes (p. ex. des inondations et des sécheresses).
- En réponse directe aux exigences changeantes en matière de gestion de l'eau dans chaque niveau d'administration, a ajouté de nouvelles stations hydrométriques au Réseau national de stations hydrométriques (RNSH) au Yukon (1) et en Colombie-Britannique (4). En outre, 22 nouvelles stations ont été financées au Manitoba, ce qui aidera la province à maintenir sa capacité de prévision et de surveillance des inondations, et à réduire les dommages matériels et personnels causés par les inondations, comme cela s'est produit durant les inondations en 2009.
- En collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale et l'United States Geological Survey, a participé aux efforts internationaux visant à élaborer des normes mondiales en matière de surveillance de l'eau, partageant et comparant les données, ce qui a permis d'améliorer le partage et la comparabilité des données dans plusieurs pays, et de mieux comprendre les problèmes relatifs à la quantité d'eau dans les voies navigables transfrontalières.
- Par l'entremise du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS)/eau du Programme des Nations Unies pour

l'environnement (PNUE), a continué de s'associer à des organisations pour mettre à jour des cours, afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs réseaux de surveillance de la qualité de l'eau, leurs capacités d'analyse et la qualité des données pour la gestion des ressources hydriques. En outre, a conclu une entente pour réaliser une étude d'évaluation du rendement en laboratoire en Argentine et en Uruguay. GEMS/eau a aussi créé une présentation et une application pour iPhone[xi] illustrant les données et les activités du sommet Eye on Earth qui fait maintenant partie de l'initiative spéciale Eye on Water. De plus, des fonctions avancées ont été ajoutées à la base de données GEMStat et au site Web[xii] d'acquisition de données en ligne.

La science à l'œuvre... Crise due aux inondations dans les Prairies lors de la saison des inondations de 2011 :

Le personnel de Relevés hydrographiques d'Environnement Canada a reçu une Mention d'excellence pour les services offerts aux clients et pour les efforts extraordinaires qu'il a déployés pour surveiller et analyser les eaux de crue et participer aux mesures d'urgence; p. ex. le personnel a embarqué dans les embarcations dans les plaines inondables, au milieu d'eaux vives et de débris, déployant de l'équipement à la fine pointe de la technologie pour établir le profil de courant acoustique Doppler de la vitesse des particules en suspension, afin de déterminer la vitesse du courant.

Tableau de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)[9]

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
Objectif 3 : Qualité de l'eau – Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains	Changements annuels à la classification recommandée des aires de croissance des mollusques en fonction des mesures de qualité de l'eau historiques[10]	Cible 3.8 : Qualité de l'eau de mer – Réduire les risques pour les Canadiens et les incidences sur le milieu maritime posés par la pollution causée par les activités terrestres	En 2010, 73 % de la superficie des zones de croissance des mollusques du Canada a été classée dans la catégorie approuvée ou approuvée conditionnellement pour la récolte de mollusques destinés à l'alimentation humaine. Entre 2006 et 2010, le pourcentage de la superficie des zones de croissance des mollusques approuvées et approuvées conditionnellement n'a pas changé.
Objectif 4 : Disponibilité de l'eau – Améliorer l'information pour que les Canadiens puissent gérer et utiliser	Consommation d'eau par les principaux secteurs selon les relevés sur l'utilisation de l'eau	Cible 4.1 : Gestion et utilisation des ressources en eau – Promouvoir la conservation et l'utilisation avisée d'eau	Entre 2001 et 2005, environ 44 milliards de mètres cubes d'eau ont été prélevés, chaque année, des lacs, rivières et

[9] Vous trouverez davantage d'indicateurs environnementaux et d'information pour tous les tableaux de la SFDD apparaissant dans ce document sur le site Web des ICDE.

10 S'applique aux océans.

les ressources en eau d'une manière qui cadre avec la durabilité de la ressource		pour réaliser une réduction de 30 % ou une efficacité accrue dans l'utilisation de l'eau dans divers[11] secteurs d'ici 2025 (d'après les niveaux d'utilisation de l'eau en 2009)	sources d'eaux souterraines au Canada par les grands secteurs, notamment la production d'électricité thermique, la fabrication, l'agriculture, le secteur municipal et l'exploitation minière.

11 Des négociations sont en cours et comprendront, entre autres, les secteurs municipal, agricole et industriel.

Activité de programme 1.3 : Écosystèmes durables

Description du programme

Ce programme est conçu pour assurer la durabilité des écosystèmes du Canada sur une longue période en collaborant avec les Canadiens, leurs gouvernements et le secteur privé dans le cadre d'initiatives axées sur les écosystèmes, ainsi qu'en leur procurant des renseignements sur l'environnement et les outils nécessaires pour intégrer des facteurs sociaux, économiques et environnementaux à leur prise de décisions et à leurs actions. L'approche écosystémique de la gestion environnementale est axée sur le maintien de la capacité d'un système entier à produire des biens et des services écologiques, comme des ressources en eau, la qualité de l'air et de l'eau, et des ressources génétiques, qui préservent notre économie, notre sécurité, notre santé et notre bien-être.

Ce programme est le point central de l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies de durabilité d'Environnement Canada, de renseignements à l'appui de l'établissement intégré des priorités à l'échelle écosystémique, de la mobilisation communautaire pour la remise en état des sites, de la mobilisation des jeunes, ainsi que de la recherche et la production de rapports sur la situation et les tendances de l'environnement. Le programme facilite la planification interdisciplinaire et intersectorielle, et l'échange de renseignements entre partenaires. Les contributions visant à appuyer les Écosystèmes durables sont utilisées en tant que composant de ce programme.

Activité de programme 1.3 : Écosystèmes durables			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les Canadiens gèrent les ressources écosystémiques de façon à favoriser la durabilité de l'écosystème	Pourcentage des écosystèmes canadiens où la santé de l'écosystème a été évaluée comme stable ou en amélioration	Aucune cible n'a été établie pour cet indicateur. L'absence de renseignements de surveillance recueillis pendant une longue période, normalisés, complets sur le plan spatial et facilement accessibles, complétés par la recherche sur les écosystèmes, a nui à la production de rapports pour cet indicateur. Un indicateur de remplacement est en cours d'élaboration.	La biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010 a déterminé et évalué 20 conclusions clés en fonction de la santé des écosystèmes canadiens. Dans l'ensemble, on a noté que la situation de 25 % des écosystèmes s'améliorait ou changeait un peu, que la situation de 58 % se détériorait, et celle de 17 % était inconnue.

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
74,8	70,7	66,2

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
353	292	-62

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 1.3 : Écosystèmes durables

Ce qui suit résume le rendement pour cette activité de programme :

Initiatives écosystémiques

- A poursuivi la collaboration et a renforcé les accords avec des partenaires à l'échelle du Canada et avec les États-Unis, ce qui comprenait :
  - des négociations pour modifier l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs afin d'accroître la collaboration et la coopération, et de déployer davantage d'efforts pour lutter contre les nouvelles menaces visant la qualité de l'eau;
  - le renouvellement de l'Accord Canada-Québec relatif au fleuve St-Laurent;
  - la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs qui contribue à respecter les obligations du Canada en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs;
  - la mise en œuvre de stratégies pour éviter la baisse de la qualité de l'eau dans le lac Simcoe;
  - en collaboration avec des partenaires en Colombie-Britannique, des mesures d'appui ont été prises pour soutenir la santé écosystémique dans le bassin de l'Okanagan et dans le bassin de Georgia;
  - a assuré la prestation de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (voir aussi l'activité de programme 1.2; page 34).

Rapports et indicateurs de la durabilité

- A présenté au Parlement le premier rapport d'étape sur la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) qui mettait l'accent sur les progrès réalisés pour mettre en place des systèmes nécessaires à la mise en œuvre de la SFDD, et jetait les bases des futurs rapports en précisant la manière dont les résultats seront mesurés et partagés.
- A mis en œuvre la politique ministérielle relative à l'évaluation environnementale stratégique (EES) qui aborde les effets environnementaux positifs ou négatifs éventuels des politiques, plans et programmes proposés, y compris les

répercussions éventuelles sur les objectifs et cibles de la SFDD.

- A fourni à la population canadienne davantage de renseignements sur l'eau, la qualité de l'air et la santé environnementale grâce à la publication de 11 nouveaux indicateurs et la mise à jour de 7 indicateurs. Vous trouverez la gamme complète d'indicateurs environnementaux sur le site Web des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement[xiii].

Évaluations environnementales et engagement communautaire

- Conformément aux responsabilités du Ministère en matière d'évaluation environnementale, il a fourni des renseignements sur des centaines d'évaluations environnementales de propositions de projets pour aborder les risques pour l'environnement; parmi les mesures, on compte des examens réalisés par des commissions pour des mines de sables bitumineux, des mines de métaux, des projets de pipeline, des routes et la production d'hydroélectricité et d'électricité au charbon.
- A fait la promotion d'un engagement communautaire à l'égard des activités permettant de protéger, conserver ou rétablir l'environnement naturel, et a augmenté cet engagement par l'entremise du programme ÉcoAction à l'intention des groupes communautaires sans but lucratif, ainsi que les projets d'emplois pour les jeunes.

Partenariats en action – santé écosystémique : un effort national

Dans les régions de tout le Canada, les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux collaborent pour évaluer, surveiller et gérer les écosystèmes. Parmi les activités, on compte la prestation des initiatives écosystémiques, la réalisation des évaluations environnementales et l'engagement communautaire, et les rapports sur les progrès réalisés sur le plan de la santé écosystémique. Les groupes communautaires et les Canadiens participent aussi à la surveillance des aires locales, prenant part aux projets de nettoyage et de rétablissement pour protéger les écosystèmes et les ressources hydriques au Canada.

Tableau de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)[12]

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
Objectif 3 : Qualité de l'eau – Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains	Pour les secteurs préoccupants des Grands Lacs, faire le suivi des changements concernant la situation des utilisations bénéfiques puis une situation « altérée » ou « nécessite une évaluation approfondie » à « non altérée » ou à « rétabli »	Cible 3.1 : Qualité de l'eau douce – Prendre les mesures fédérales afin de restaurer les utilisations bénéfiques dans les secteurs canadiens préoccupants dans les Grands Lacs d'ici 2020	Dans les secteurs préoccupants canadiens des Grands Lacs, la qualité environnementale s'est améliorée depuis le début du programme de rétablissement en 1987. Entre 1987 et 2010, les conditions environnementales de trois secteurs préoccupants sur 17 se sont complètement

[12] Vous trouverez davantage d'indicateurs environnementaux et d'information pour tous les tableaux de la SFDD apparaissant dans ce document sur le site Web des ICDE.

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
			rétablis (Port de Collingwood, Severn Sound, Port de Wheatley) et deux secteurs sont en voie de rétablissement (Port de Spanish et baie Jackfish).
	Indicateurs écosystémiques alignés avec les objectifs généraux et spécifiques de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	Cible 3.2 : Qualité de l'eau douce – Contribuer à la restauration et à la protection des Grands Lacs en élaborant des objectifs et des stratégies pour la gestion des éléments nutritifs dans les Grands Lacs d'ici 2015, et les faire accepter à l'échelle binationale	Les concentrations de phosphore posent toujours problème dans les eaux libres de trois des quatre Grands Lacs du Canada. Les teneurs en phosphore dans le centre du lac Supérieur et le bassin est du lac Érié satisfont actuellement aux objectifs de qualité de l'eau. Les teneurs en phosphore dans le lac Huron, le lac Ontario et la baie Georgienne sont inférieures aux objectifs de qualité de l'eau, alors que les teneurs des bassins ouest et central du lac Érié dépassent les objectifs.
	Évaluation et production de rapports sur les indicateurs de santé de l'écosystème aquatique alignées avec les objectifs de l'Accord Canada-Québec relatif au fleuve St-Laurent	Cible 3.3 : Qualité de l'eau douce – Prendre les mesures fédérales pour réduire les polluants et rétablir les utilisations bénéfiques dans les zones sensibles du fleuve Saint-Laurent d'ici 2016.	Les niveaux de phosphore à 6 des 9 stations de surveillance de la qualité de l'eau le long du fleuve St-Laurent dépassent les normes de qualité de l'eau de 2008 à 2011. On trouve des niveaux de phosphore supérieurs dans les zones agricoles sur la rive-sud du lac Saint-Pierre.
	Réductions estimatives des éléments nutritifs dans le lac Simcoe	Cible 3.4 : Qualité de l'eau douce – Réduire l'apport en éléments nutritifs dans le lac Simcoe d'ici 2012.	En mars 2012, les projets d'intendance recevant l'appui du Fonds pour l'assainissement du lac Simcoe ont empêché le déversement d'une quantité estimative de 2900 kilogrammes de phosphore dans le lac Simcoe et ses rivières.
	Indicateur en cours d'élaboration	Cible 3.5 : Qualité de l'eau douce – D'ici 2012, par des collaborations stratégiques et	On a établi les cibles de réduction des éléments nutritifs dans le lac

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
		une augmentation des connaissances scientifiques, contribuer à l'établissement de cibles pour réduire les éléments nutritifs dans le lac Winnipeg et son bassin afin d'appuyer la durabilité du lac.	Winnipeg et son bassin en 2011.

Leçons apprises au niveau des résultats stratégiques

Pour atteindre les objectifs favorisant ce résultat stratégique, soit la protection des espèces et de leurs habitats, l'assainissement des Grands Lacs et d'autres lacs et rivières, et l'amélioration du processus décisionnel en matière de gestion écosystémique, la mobilisation constante des partenaires nationaux et internationaux a été essentielle. On ajoute à la gestion écosystémique des programmes de surveillance, comme ceux mettant l'accent sur la région des sables bitumineux, et ceux à l'appui de la gestion des oiseaux migrateurs à l'échelle du Canada. La collaboration nationale et internationale et la participation à des programmes dont Environnement Canada est un partenaire sont essentielles pour que le Canada puisse prendre des décisions relatives à la conservation et au rétablissement de l'environnement naturel pour les générations futures, ou les influencer. Pour faciliter ces partenariats, il est essentiel d'assurer l'accès à de solides données fournies dans un format et à une échelle pertinents pour les décideurs.

Parmi les autres principales leçons apprises favorisant ce résultat stratégique, il y a le fait qu'il faut qu'Environnement Canada demeure à l'affût des nouvelles sciences et des défis auxquels l'environnement canadien fait face, y compris les répercussions des changements climatiques, la perte de la biodiversité, et la dégradation des écosystèmes. Le fait de maintenir une crédibilité mondiale en réalisant des études scientifiques ou en y prenant part, comme le fait EC, s'avère crucial pour que le Canada soit un partenaire efficace dans le cadre des projets internationaux, et qu'il influe sur les enjeux mondiaux et transfrontaliers en lien avec la conservation et le rétablissement des habitats et des écosystèmes. Grâce à cette crédibilité, le Canada dispose d'une influence accrue lors des négociations sur les ententes et les enjeux mondiaux et transfrontaliers.

Au niveau du programme, il est évident que les partenaires doivent collaborer, et comprendre clairement leurs rôles et responsabilités. C'est une leçon générale apprise à l'échelle du Ministère. Par exemple, l'évaluation des programmes sur l'eau en vertu du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (Initiative du bassin du lac Winnipeg, Fonds d'assainissement du lac Simcoe et les projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs) a permis de déterminer le besoin d'un engagement interministériel/intergouvernemental, l'importance de définir des critères clairs pour déterminer les écosystèmes et enjeux prioritaires, et le besoin d'avoir des exigences suffisamment souples en matière de financement lorsque le gouvernement fédéral est le principal responsable ou lorsque le financement de remplacement ne suffit pas. On tient compte de ces leçons lors de la préparation en vue du renouvellement des programmes dans le cadre de ce résultat stratégique et d'autres résultats stratégiques.

Résultat stratégique 2 :
La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat

Activités de programmes pour le résultat stratégique 2 :

2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Activité de programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Description du programme

Ce programme procure des avertissements, des prévisions et des renseignements météorologiques qui permettent d'anticiper les risques et les possibilités liés aux conditions météorologiques, aquatiques et climatiques changeantes, de les gérer et de s'y adapter. Il fait appel à la surveillance, à la recherche, à la production et à la prestation de services qui aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées face aux conditions météorologiques, aquatiques et climatiques changeantes. Comme un effort mondial est nécessaire pour surveiller, comprendre et prévoir les conditions météorologiques, aquatiques et climatiques en perpétuel changement, ce programme dépend de différents collaborateurs au Canada et partout dans le monde, dont les principaux sont l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies ainsi que les médias, les universités et tous les ordres de gouvernement du Canada. Le programme aide le Ministère à respecter les obligations et les responsabilités qui lui sont conférées par la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*, la *Loi sur la gestion des urgences* (2007) et les protocoles d'entente conclus avec des organismes météorologiques nationaux et les agences spatiales. Ce programme du gouvernement du Canada est le seul à posséder un mandat national de cette nature et il dispose de l'infrastructure et des compétences nécessaires pour fournir ce service. Les subventions et les contributions à l'appui des Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens sont utilisés en tant que composantes de ce programme.

Activité de programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les Canadiens comprennent les renseignements sur les conditions météorologiques, aquatiques et climatiques changeantes	Pourcentage de la population ayant indiqué qu'elle comprenait la différence entre une veille et un avertissement météorologique et leur conséquence pour sa sécurité	À déterminer. Une cible sera établie dès que 2 valeurs mesurées pour cet indicateur seront disponibles (en avril 2015)	Le pourcentage de la population qui a choisi les différences exactes, le moment et la probabilité d'un événement est de 21 %,

et savent comment les utiliser			comparativement à 10 % en 2011. Dans le cadre du sondage de 2011, plus de 60 % des répondants se souviennent d'avoir vu ou entendu un message d'avertissement au cours des 2 ou 3 semaines précédentes à propos de conditions de temps violent dans leur région. De ce nombre, 96 % des répondants ont indiqué que les messages d'avertissement offraient toute l'information requise ou certains renseignements requis pour prendre des décisions ou des précautions
Les Canadiens, les collectivités et les décideurs comprennent les risques potentiels pour la santé et la sécurité causés par le changement des conditions climatiques et des conditions de la qualité de l'air	Pourcentage des municipalités qui ont pris en considération les répercussions des changements climatiques (actuels ou futurs) lors de l'élaboration de plans d'urgence	80 % des municipalités canadiennes d'ici 2015	Il n'existe aucune donnée pour cet indicateur. Selon les interactions en cours avec les provinces, les territoires et les municipalités, la sensibilisation aux dangers atmosphériques, au temps violent et aux changements climatiques augmente, en fonction des demandes pour de l'information, des données et des présentations sur le temps et le climat. Les plans d'urgence des municipalités ont tendance à être uniquement fondés sur les risques.

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
153,9	173,6	172,4

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
923	999	76

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Ce qui suit résume le rendement pour cette activité de programme :

- A fourni les investissements du gouvernement pour assurer l'intégrité de l'infrastructure de base, en mettant l'accent sur le maintien de la capacité du superordinateur, et pour aborder la vulnérabilité critique des réseaux de surveillance, y compris le réseau de radar météo et les stations météorologiques et climatiques de surface.
- A diffusé des avertissements météorologiques au moment opportun et a fait de fréquentes mises à jour sur les conditions météorologiques, ce qui a été essentiel pour contribuer aux efforts de gestion des urgences durant les inondations et la saison des ouragans à l'échelle du Canada en 2011-2012.
- A fait avancer plusieurs projets de transformation opérationnelle afin de continuer à offrir des services météorologiques modernes, efficaces et responsables et de s'adapter à l'évolution rapide des nouvelles sciences et technologies. Parmi ces projets, on compte :
  - la modernisation de l'infrastructure de surveillance;
  - le remaniement du système de prestation d'avertissements et de services météorologiques;
  - l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes de prévisions météorologiques de la prochaine génération;
  - la recherche et le développement à l'appui à ces projets.
- A commencé à former une relation de travail efficace avec le nouvel organisme Services partagés Canada, car les services de cet organisme sont des composantes fondamentales de la prestation en tout temps de services météorologiques essentiels à la mission.
- En collaboration avec Santé Canada, a poursuivi la mise en œuvre et l'expansion de la cote air santé (CAS) dans un nombre accru de collectivités à l'échelle du Canada, en mettant l'accent sur les provinces de l'Ontario et du Québec, les régions rurales et des régions sélectionnées dans le Nord; suite au lancement, cette année, de la CAS en Alberta, réalisé en collaboration avec le gouvernement provincial, les Canadiens des 10 provinces ont maintenant accès à cet outil de protection de la santé scientifique utile.

- A fait une série de transferts techniques importants dans les opérations, y compris des mises à niveau pour maintenir le calibre élevé des systèmes de prévisions météorologiques numériques, et le lancement de nouveaux systèmes de prévisions environnementales.
- A géré meteo.gc.ca, le site Web le plus populaire du gouvernement fédéral, qui a enregistré environ 586 millions de visites en 2011-2012. Le nombre de visites du site Web meteo.gc.ca a augmenté à un rythme de 3 à 5 % par année.
- A adopté des méthodes novatrices de diffusion de l'information grâce à l'utilisation d'outils de mobilisation de la population modernes, comme le site Web météo.gc.ca mobile pour les utilisateurs d'un téléphone intelligent.
- A joué un rôle de leadership au sein de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), en aidant à veiller, entre autres, à ce que les intérêts météorologiques et environnementaux du Canada soient pris en considération, et à confirmer l'accès à des données spatiales internationales et à des observations mondiales essentielles pour les efforts de prévisions météorologiques d'Environnement Canada.
- A continué de recueillir et de mettre à jour des millions d'observations du temps, de l'eau et du climat et de les rendre accessibles aux Canadiens et à la communauté internationale, à l'appui du processus décisionnel opérationnel et des sciences du climat. En outre, en novembre 2011, le Canada a été élu au comité exécutif du Groupe des observations de la Terre (GOT), un organisme qui coordonne les efforts internationaux déployés pour créer le système des observations mondiales de la Terre.
- A signé le partenariat nord-américain sur les services climatiques, avec les États-Unis et le Mexique, afin de simplifier l'échange de renseignements, de technologies et de pratiques de gestion relatives à l'élaboration de données climatiques et la prestation de services climatiques intégrés en Amérique du Nord.

Le saviez-vous?

Les efforts de surveillance d'Environnement Canada visent plus de 9 millions km^2 de territoire au Canada et des eaux adjacentes. Chaque année, Environnement Canada produit :

- 1,5 million de prévisions météorologiques;
- 10 000 avertissements de temps violent;
- des millions d'observations du climat et de l'eau;
- 500 000 prévisions pour l'industrie de l'aviation;
- 200 000 prévisions maritimes, des glaces et de l'état de la mer.

Activité de programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Description de l'activité de programme

Ce programme fournit aux secteurs ciblés et à leurs organismes de réglementation les outils et les renseignements essentiels à la prise de décisions relatives aux changements climatiques pour les aider à prévoir les risques et les possibilités créés par les conditions météorologiques et climatiques changeantes, les gérer et s'y adapter. Il fait appel à la surveillance, à la recherche, à la production et à la prestation de services en vue de faciliter, pour les secteurs visés, la prise des décisions durables face aux conditions météorologiques, aquatiques et climatiques changeantes. Il procure des observations, des prévisions et des avertissements sur une base ininterrompue, qui s'accompagnent d'autres outils adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs. Il exige diverses collaborations à l'échelle nationale (y compris d'autres ministères gouvernementaux et organismes provinciaux) et internationale, avec l'Organisation météorologique mondiale, la Garde côtière des États-Unis et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Ce programme aide le Ministère à respecter les obligations et les responsabilités qui lui sont conférées par la *Loi sur le ministère de l'Environnement*; aide d'autres ministères à respecter leurs obligations relatives à l'application de la *Loi sur l'aéronautique*, la *Loi sur les océans* et la *Loi sur les pêches*; et appuie les protocoles d'entente conclus avec Transports Canada, la Défense nationale et différents organismes provinciaux. Ce programme du gouvernement du Canada est le seul à posséder un mandat national de cette nature et il dispose de l'infrastructure et des compétences nécessaires pour fournir ce service.

Activité de programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les secteurs ciblés[13] ont l'information et les services météorologiques et environnementaux dont ils ont besoin pour fonctionner de manière efficace et sécuritaire	Degré de satisfaction des clients ciblés en ce qui a trait à l'information et aux services météorologiques et environnementaux reçus de la part d'Environnement Canada	À déterminer. Une cible sera établie dès que 2 valeurs mesurées pour cet indicateur seront disponibles.	NAV CANADA : 7,8 clients sur 10; Clients du Réseau canadien de détection de la foudre : 8,9/10 Note moyenne : 8,2/10 Les résultats montrent que ces deux clients sont satisfaits de l'information et des services météorologiques et environnementaux offerts par Environnement Canada[14]

[13] P. ex. aviation, marine et défense.

[14] À l'avenir, un nombre accru de clients ciblés seront interrogés. En raison des révisions prévues aux méthodes de sondage, une approche commune sera élaborée, de manière à ce qu'on puisse présenter les résultats du sondage par l'entremise d'un indice composé.

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
22,5	24,4	24,1

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
430	440	10

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Ce qui suit résume le rendement pour cette activité de programme :

- A continué de fournir des services de prévisions météorologiques à NAV CANADA à l'appui d'une navigation aérienne sécuritaire au Canada;
- A augmenté l'accès aux cartes des glaces quotidiennes avant et après la saison traditionnelle de navigation dans l'Arctique, en raison de l'évolution des conditions des glaces dans le Nord, et a mis en œuvre un modèle de prévisions saisonnières amélioré pour répondre aux besoins des principaux clients et leur permettre de réaliser leurs activités de manière plus sécuritaire dans les eaux du Nord; ce résultat a été possible grâce aux progrès réalisés dans le cadre de l'initiative des zones météo (METAREA) (voir la boîte de texte à la page suivante).
- En collaboration avec ses partenaires du Service nord-américain des glaces (SNAG), l'U.S. National Ice Center (NIC), l'U.S. International Ice Patrol et l'USCG International Ice Patrol, Environnement Canada a continué d'élaborer le système intégré de surveillance et de prévision maritimes et des glaces (système POLARIS (Polar Analysis Remote Sensing Information System)); a simplifié l'élaboration de produits communs d'information sur les glaces entre le Service canadien des glaces (SCG) et l'U.S. NIC pour s'assurer de la continuité des opérations du SNAG en cas d'interruption de la capacité opérationnelle.
- A contribué aux opérations et aux exercices militaires, autant au pays qu'à l'étranger, en fournissant des services de prévisions météorologiques opportuns et exacts.
- A donné son appui au service météorologique haïtien quant à la prestation de prévisions et d'avertissements météorologiques pendant la formation de certains employés haïtiens de ce service.
- A continué de collaborer avec le ministère de la Défense nationale quant à la mise en œuvre du nouveau Centre météorologique interarmées à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, afin de régler les lacunes déterminées et d'améliorer les services météorologiques fournis pour des opérations militaires, autant au pays qu'à l'étranger.

- A commencé des discussions préliminaires avec les secteurs de l'énergie et de la foresterie afin de mieux comprendre leurs exigences quant aux données météorologiques et environnementales, pour qu'Environnement Canada puisse offrir des prévisions météorologiques et climatiques qui répondent aux besoins des utilisateurs ciblés.

METAREA – fournir des services aux utilisateurs ciblés dans le Nord

Le Canada a accepté une demande de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'être responsable de deux régions dans l'Arctique. En 2011-2012, l'expansion des services nationaux maritimes et des glaces canadiens dans le Nord allait bon train. Suite au lancement du service international officiel de l'initiative METAREA le 1er juin 2011, l'OMI et l'Organisation météorologique mondiale ont reconnu que le service METAREA du Canada est opérationnel.

Leçons apprises au niveau des résultats stratégiques

La collaboration et le partage de données, autant à l'échelle nationale que continentale et internationale, s'avèrent essentiels pour la prestation de services météorologiques et environnementaux d'Environnement Canada. Parmi les principales leçons apprises, il y a le fait que le partage des données et de l'expertise scientifique canadiennes, ainsi que la participation active à des initiatives internationales, permet au Canada d'avoir son mot à dire à propos des programmes mondiaux et de maintenir l'accès aux données et à l'information requises. Cet avantage a été clairement montré par l'entremise du leadership canadien au sein de l'Organisation météorologique mondiale.

Parmi les autres leçons importantes apprises, il y a le besoin d'assurer une planification de niveau élevé et à long terme pour maintenir les services essentiels à la mission. À cette fin, l'amélioration constante et la prestation du Plan de continuité opérationnelle (PCO) du Ministère, ont permis au Ministère de veiller à continuer de fournir des services essentiels à la mission lors des urgences météorologiques.

Dans le cadre de l'évaluation des programmes, on a déterminé des possibilités d'amélioration de la prestation de services. Par exemple, une évaluation des Services au transport maritime, réalisée en 2011-2012, a souligné le besoin de maintenir un cadre de mesure du rendement à jour, de déterminer et de gérer les risques découlant de la collaboration avec d'autres ministères du gouvernement, et de prendre en considération les effets sur les clients des changements de services lorsque les technologies relatives à leur prestation évoluent. Parmi les mesures de suivi, il y a l'élaboration d'une stratégie de mesure du rendement de programme, la création d'une stratégie pour déterminer et aborder les risques qui concernent la collaboration et la préparation d'une stratégie documentée pour gérer l'évolution des technologies de diffusion de l'information.

Résultat stratégique 3 :
Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées

Activités de programme pour le résultat stratégique 3 :

3.1 Gestion des substances et des déchets	3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	3.3 Promotion de la conformité et application de la loi - Pollution

Activité de programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

Description du programme

Les activités entreprises dans le cadre de ce programme réduisent les menaces que font peser les déchets et les rejets de polluants et de substances toxiques découlant des activités humaines sur l'environnement. Les déchets et les rejets de polluants et de substances toxiques peuvent avoir des effets néfastes directs sur les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement en raison de leur nature, de leur volume ou de la manière dont ils sont rejetés l'environnement. Le programme permet d'évaluer les menaces environnementales que font peser certains substances nocives et d'autres substances préoccupantes en raison de leur devenir et de leurs effets, d'élaborer et de mettre en place des mesures de prévention, de réduction, d'élimination et de gestion pour les traiter. Les contributions qui facilitent la Gestion des substances et des déchets sont utilisées en tant que composantes de ce programme.

Activité de programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les menaces que représentent les substances toxiques et les déchets pour les Canadiens et l'impact sur l'environnement sont minimisées	Rejets canadiens de certaines substances contrôlées i) Chrome hexavalent (rejets totaux dans l'air et l'eau) ii) Biphényle polychloré (BPC)	(i) 1900 kg d'ici 2015 (ii) 10 kg d'ici 2012	Chrome hexavalent : Rejets de 2036 kg dans l'air et l'eau en 2010[15] BPC : 38 kg en 2012. Cela représente une légère hausse depuis 2011, probablement attribuable à une sensibilisation accrue aux exigences en matière de déclaration en vertu du Règlement sur les BPC.

[15] Les données ne comprennent pas les rejets de petites installations qui n'ont pas à déclarer leurs émissions à l'Inventaire national des rejets de polluants

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
59,0	93,6	83,3

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
502	547	45

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

Ce qui suit résume le rendement pour cette activité de programme :

- A obtenu les réinvestissements requis pour le Plan de gestion des produits chimiques, réalisé conjointement par Environnement Canada et Santé Canada, garantissant ainsi la poursuite de ce plan dans le cadre de la phase 2 d'une durée de cinq ans.
- A mobilisé des intervenants et a tenu des consultations sur les leçons apprises et une approche proposée en ce qui a trait à la deuxième phase de la mise à jour de l'Inventaire de la Liste intérieure des substances qui sera mise en œuvre en 2012. En outre, a consulté des intervenants pour élaborer des initiatives individuelles de collecte de renseignements dans le cadre de la LCPE de 1999.
- A continué de mobiliser les partenaires internationaux et de collaborer avec eux, comme l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'U.S. EPA, le Mexique et l'Australie, par l'entremise d'initiatives, comme le programme des produits chimiques de l'OCDE et SAICM. Parmi les principales réalisations, il y a le renouvellement d'une entente sur la coopération technique quant aux nouveaux produits chimiques et aux produits chimiques existants avec l'Australie, ainsi que l'élaboration d'un programme de travail sur la nanotechnologie en Amérique du Nord sous l'égide du Conseil de coopération en matière de réglementation.
- A continué d'évaluer et de gérer les risques que posent les substances à priorité élevée, y compris la publication de 9 instruments de gestion des risques (version préliminaire et version finale), comme l'exige la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999.
- A représenté les intérêts du Canada à des réunions internationales sur la gestion des produits chimiques, y compris aux négociations sur les polluants organiques persistants (POP) dans le cadre de la Convention de Stockholm et la Convention des Nations Unis sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, et la Convention de Bâle sur le contrôle

des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

- A dirigé les préparatifs du Canada en vue des cinq sessions de négociation pour l'adoption d'une entente mondiale et contraignante sur le plan juridique en ce qui a trait au mercure et a pris part à trois de ces sessions dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Des progrès ont été réalisés pour faire avancer la priorité du Canada, soit réduire les émissions atmosphériques de mercure.
- A organisé des discussions et des ateliers, auprès des délégations chinoises, afin d'échanger des approches et des pratiques exemplaires sur la gestion des urgences environnementales et la prévention des émissions de mercure (un polluant transporté sur de longues distances), dans le cadre du plan de travail bilatéral de 2011-2012 du Comité Canada-Chine en matière de coopération environnementale. Cela a permis de solidifier les relations et d'échanger des pratiques exemplaires sur la gouvernance et la technologie requises pour réduire les émissions de mercure.
- A obtenu la participation d'intervenants provinciaux, territoriaux, municipaux et autres à la révision du projet de Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. Le Règlement final a été publié dans la Partie II de la Gazette du Canada en juillet 2012.
- A poursuivi la mise en œuvre et l'administration de règlements en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999 et de la *Loi sur les pêches*, en réalisant des activités, dont des travaux techniques de base en vue de l'examen requis 10 ans après l'entrée en vigueur du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*, et la simplification du programme de surveillance des effets environnementaux des mines de métaux.
- A poursuivi les travaux concernant l'élaboration d'un système d'eaux usées pour le Nord canadien, conformément à son engagement dans la stratégie du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) relative aux eaux usées.
- A lancé une approche interministérielle pour établir et mieux coordonner les priorités en matière d'application de la loi, des sciences et du programme dans le cadre des dispositions relatives à la prévention de la pollution en vertu de la *Loi sur les pêches*.
- En vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE de 1999), a mis à jour les politiques opérationnelles concernant l'immersion en mer, et a rédigé des procédures opérationnelles normalisées, afin de protéger l'épaulard au Nord et au Sud, ainsi que son habitat essentiel, et d'assurer un processus décisionnel uniforme et prévisible.
- A modifié et a mis en œuvre le Règlement sur les urgences environnementales, y compris la prestation d'information sur le nouveau règlement, l'ajout de 41 nouvelles substances dangereuses, la réalisation de visites et d'inspections sur les lieux et le maintien d'une base de données pour recevoir des avis et en faire le suivi.
- A collaboré avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État consolidées dans le cadre du renouvellement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF).

Survol du PGPC

Depuis le lancement du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en 2006, le gouvernement du Canada a collaboré étroitement avec des groupes de protection de la santé et de l'environnement, des groupes de consommateurs et l'industrie, afin de réduire les risques pour la population canadienne et l'environnement, en établissant des priorités claires quant à l'évaluation et à la gestion de centaines de produits chimiques.

En 2011-2012, différentes mesures de gestion des risques ont été adoptées. On considère qu'un total de 655 substances ont été évaluées. De ce nombre, on a trouvé ou considéré avoir trouvé que 10 substances correspondent à la définition de substance toxique en vertu de la LCPE de 1999. Huit de ces substances ont fait l'objet d'un décret proposé pour les ajouter à l'Annexe 1 de la LCPE de 1999 (Liste des substances toxiques), et le gouverneur en conseil a ajouté 10 substances ou groupes de substances à l'Annexe 1. Des avis d'intention s'appliquant aux Avis de nouvelles activités pour 65 substances existantes, qui exigent la divulgation et l'évaluation des nouvelles utilisations d'une substance, ont été publiés. Des décrets finals modifiant la Liste intérieure des substances s'appliquant aux dispositions des nouvelles activités pour 10 substances ont été publiés. Neuf stratégies de gestion des risques ont été publiées, afin d'obtenir la participation des intervenants à l'élaboration des instruments. En outre, 13 instruments de gestion des risques ont été proposés. Huit ont été finalisés.

Toujours en 2011, 2 initiatives de collecte de données obligatoires, en vertu de la LCPE de 1999, ont été publiées dans la *Gazette du Canada*. Ces avis visaient à recueillir des données sur 63 substances de l'approche pour le secteur pétrolier. Ces substances sont probablement utilisées par des secteurs autres que celui du pétrole, ne servent pas principalement comme carburant, et peuvent se trouver dans des produits de consommation. Ils visaient aussi 223 substances dans le groupe des substances aromatiques azoïques et à base de benzidine.

Efforts pour réduire la pollution attribuable au mercure

Depuis 1970, la pollution attribuable au mercure de sources canadiennes a diminué de 95 % au pays. Aujourd'hui, 95 % du niveau de mercure au Canada est principalement le résultat de la pollution atmosphérique découlant de procédés industriels, comme la production d'électricité au charbon, l'exploitation minière de métaux, la fusion de métaux et l'incinération de déchets de pays distants, dont la Chine, l'Inde et la Russie. Le Canada participe activement à des négociations internationales pour réduire les émissions atmosphériques de mercure partout dans le monde.

Tableau de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)[16]

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
Objectif 3 : Qualité de l'eau – Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains	Changement du pourcentage de réseaux d'assainissement qui atteignent les normes nationales en matière de qualité des effluents	Cible 3.7 : Qualité de l'eau douce – Réduire les risques associés aux effluents des eaux usées d'ici 2020 en collaboration avec les provinces et les territoires	**Traitement des eaux usées municipales (indicateur intérimaire)** Le pourcentage de la population canadienne liée à un réseau d'égouts municipaux avec traitement secondaire ou supérieur a augmenté, passant de 40 % en 1983 à 69 % en 2009. Dès 2013, on fera le suivi du chargement de la charge de matières DBO et des solides en suspension dans tous les systèmes d'eaux usées visés par le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. En 2015, on établira les données de référence pour la déclaration.
	Réduction du chargement de matière exerçant une demande biologique en oxygène et de solides en suspension		
	Pourcentage des activités de surveillance de site d'immersion qui ne déclenchent pas de mesure de gestion du site	Cible 3.9 : Qualité de l'eau de mer – Prévenir la pollution marine causée par l'immersion non contrôlée. S'assurer que l'immersion autorisée soit durable de manière à ce que 85 % des activités de suivi environnemental des sites d'immersion ne fassent pas ressortir la nécessité de prendre des mesures de gestion à leur égard (comme la fermeture des sites)	Entre 2001 et 2009, le pourcentage de sites d'immersion en mer autorisés et ne nécessitant aucune mesure de gestion a été supérieur à la valeur cible de 85 % d'Environnement Canada. Sauf en 2005, aucune mesure de gestion n'a été requise entre 2001 et 2009.
Objectif 2 : Pollution atmosphérique – Minimiser les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens	Rejets canadiens de certaines substances contrôlées	Cibles 2.3 et 3.12 : Gestion des produits chimiques - Réduire les risques pour les Canadiens et les répercussions sur	Par rapport à 1990, les émissions atmosphériques de mercure avaient, en 2010, diminué de 87 % (30,3 tonnes). Depuis 2005,

[16] Vous trouverez davantage d'indicateurs environnementaux et d'information pour tous les tableaux de la SFDD apparaissant dans ce document sur le site Web des ICDE.

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
puissent respirer de l'air de qualité qui favorisera également des écosystèmes sains Objectif 3 : Qualité de l'eau – Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains		l'environnement attribuables aux substances toxiques à la suite d'une réduction des concentrations dans l'environnement et de l'exposition humaine à de telles substances[17]	on constate une baisse des émissions atmosphériques de chrome hexavalent. Par rapport à 2003, les quantités de mercure, de cadmium et de plomb, rejetées dans l'eau étaient inférieures en 2010.
	Pourcentage (ou nombre) de régions de drainage où les Directives fédérales sur la qualité de l'environnement ne sont pas dépassées pour certaines substances sélectionnées dans les sédiments, l'eau et/ou le biote		De 2007 à 2010, la teneur en PBDE dans le poisson et les sédiments était inférieure aux Directives fédérales sur la qualité de l'environnement dans la majorité des régions de drainage au Canada. On a observé des teneurs excessives principalement pour le PentaBDE dans le poisson dans la plupart des régions de drainage, et le tétraBDE, le pentaBDE et le décaBDE dans le poisson et les sédiments dont on a recueilli des échantillons dans 4 des 13 régions de drainage étudiées.
	Degrés d'exposition à des substances préoccupantes, par substance (pollution atmosphérique seulement[18])		Les niveaux de base pour les substances préoccupantes seront établis en 2012-2013 en fonction des données publiées en 2011-2012, qui ont été recueillies lors du cycle 1 de l'Enquête canadienne sur les mesures de santé. De 2007 à 2009, le niveau d'exposition au mercure atteignait 0,69 microgrammes (µg) par

17 Ces deux cibles sont codirigées par les ministres de l'Environnement et de la Santé.
18 Cet indicateur est produit par Santé Canada.

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
			litre (l) de sang) et celui au plomb, de 13,4 µg/l de sang. Le niveau d'exposition au cadmium était de 0,35 µg/l de sang, et aux éthers diphényliques polybromés (PBDE 47), de 0,06 µg/l de plasma. Les données de biosurveillance de la population canadienne, recueillies lors du cycle 1 de l'Enquête canadienne sur les mesures de santé, sont importantes pour établir les niveaux de référence des produits chimiques dans la population canadienne, afin de permettre le suivi des tendances sur le plan de l'exposition au fil du temps.
Objectif 6 : Conservation et protection des écosystèmes/habitats – Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures	Suivi des urgences environnementales	Cible 6.5 : Gestion des menaces pour les écosystèmes - Réduire la fréquence et les conséquences des urgences environnementales qui frappent le Canada	Les résultats seront dévoilés dans le RMR 2012-2013.

Activité de programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

Description du programme

Ce programme est essentiel pour protéger la santé des Canadiens et de l'environnement contre les effets néfastes des polluants atmosphériques et les répercussions des émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif sera atteint grâce à une réglementation des polluants atmosphériques et un contrôle des émissions de gaz à effet de serre; à une collaboration et à des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement et des organismes non gouvernementaux; à des activités et à des programmes de sensibilisation et de promotion destinés aux Canadiens, en vue de diminuer les émissions et les polluants rejetés par les véhicules et les produits de consommation; au resserrement de la coopération internationale (surtout avec les États-Unis), dont la conclusion d'ententes internationales sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques; à la promotion d'approches scientifiques et de technologies novatrices à l'appui de décisions d'investissement, de l'élaboration de politiques et de la réglementation. Les contributions à l'appui des Changements climatiques et de la qualité de l'air sont utilisées en tant que composantes de ce programme.

Activité de programme 3.2 : Changements climatiques et Qualité de l'air			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les menaces que représentent les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre pour les Canadiens, ainsi que pour leur santé et leur environnement sont réduites	Émissions canadiennes de gaz à effet de serre de sources ciblées ou réglementées	La cible nationale du Canada est une réduction de 17 % des niveaux d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2005	Transport : 166Mt Électricité : 99 Mt Pétrole et gaz : 154 Mt Industries touchées par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions [19] : 75 Mt Toutes les valeurs sont en équivalents CO_2. Les données sont celles de 2010, telles qu'elles apparaissent dans le rapport de l'Inventaire national de 2012. Ces valeurs correspondent aux changements, en pourcentage, suivants entre 2005 et 2010 :

[19] Les industries touchées par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions comprennent les secteurs suivants : mines, fusion et affinage (métaux non ferreux), pâtes et papiers, fer et acier, ciment, chaux et gypse, produits chimiques et engrais.

			Transport : réduction de 2,4 % Électricité : réduction de 18 % Pétrole et gaz : réduction de 3,8 % Industries touchées par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions : réduction de 17 % En 2011-2012, le Ministère a continué de mettre en œuvre son approche par secteur pour réduire les émissions de GES dans les principaux secteurs émetteurs. Des règlements visent les nouveaux véhicules de tourisme et les camionnettes des années modèles 2011 à 2016, ainsi que des règlements visant une teneur minimale obligatoire en carburants renouvelables. Un projet de règlement a été créé pour les nouveaux véhicules lourds et la production d'électricité au charbon. Des travaux sont en cours pour créer des règlements plus sévères pour les véhicules de tourisme et les camionnettes des années modèles 2017 et ultérieures, ainsi que des approches réglementaires pour lutter contre les émissions de GES d'autres secteurs grands émetteurs, y compris le pétrole et le gaz.
	Émissions canadiennes de polluants atmosphériques de sources ciblées	À déterminer. Les cibles seront déterminées lors de la finalisation de l'approche de gestion des polluants atmosphériques[20]	Émissions industrielles au Canada en 2010 : MP_{10} : 160 155,77 t SO_2 : 1 224 855,771 t NO_2 : 840 592,9697 t COV : 742 835,3147 t

[20] La cible est maintenant établir pour 2012-2013

			Hg : 3249 kg Cela correspond aux réductions (en pourcentage) suivantes entre 2006 et 2010 : réduction de 5 % des MP_{10}, de 33 % des SO_2, de 18 % des NO_2, de 8 % des COV et de 24 % de Hg Émissions du transport au Canada en 2010 : MP_{10} : 68 292t NO_x : 1 138 423 t SO_x : 94 737 t COV : 491 491 t CO : 6 514 674 t Cela correspond aux réductions (en pourcentage) suivantes entre 2006 et 2010 : réduction de 6,7 % des MP_{10}, de 7,5 % des NO_x, de 11,9 % des SO_x, de 14,11 % des COV et de 6,46 % du CO

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
99,1	178,0	118,3

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
433	629	196

(a) Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

Ce qui suit résume le rendement pour cette activité de programme :

Approches internationales

- A contribué aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) afin d'évaluer la science des changements climatiques, y compris des contributions aux rapports spéciaux du GIEC sur l'énergie renouvelable et l'atténuation des changements climatiques, ainsi que les événements extrêmes et les désastres pour faire avancer l'adaptation aux changements climatiques.

- A franchi une étape importante pour faire progresser les efforts internationaux en matière de changements climatiques grâce à l'adoption de la plateforme de Durban, un processus visant à élaborer un nouvel accord unique et complet sur les changements climatiques d'ici 2015. Cet accord comprendrait des engagements de tous les principaux émetteurs dès 2020.

- Dans le cadre d'un nouveau financement et d'un financement additionnel de 1,2 milliard de dollars sur 3 ans promis par le Canada en vertu du programme de financement accéléré, tel que convenu dans le cadre de l'Accord de Copenhague, Environnement Canada a réservé un financement pour différents projets en 2011-2012, dont :
  - l'atténuation des GES et la lutte contre les polluants de courte durée ayant un effet sur le climat;
  - des projets d'atténuation au Mexique, réalisés dans le cadre du partenariat Canada-Mexique, et dans d'autres pays latino américains, y compris le soutien à l'élaboration de plusieurs mesures d'atténuation nationales;
  - l'adaptation de l'infrastructure publique;
  - le renforcement de la capacité pour mesurer les GES et planifier l'adaptation dans les pays en développement, y compris les plus vulnérables.

- A participé aux négociations pour réviser le Protocole de Göteborg dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance; les modifications au Protocole ont été adoptées en mai 2012.

- Est devenu un membre fondateur d'une nouvelle initiative mondiale – la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP) visant à réduire les polluants de courte durée ayant un effet sur le climat[21], et a participé activement aux travaux en cours du Conseil de l'Arctique pour réduire les polluants de courte durée ayant un effet sur le climat, y compris les travaux visant à recommander des mesures pour lutter contre ces polluants dans le cadre du groupe de travail du Conseil chargé des agents de forçage climatique à courte durée de vie.

- A accueilli une délégation chinoise, à Vancouver, dans le cadre d'un groupe de travail Canada-Chine sur l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale et à l'échelle nationale. Durant la réunion, on a partagé de l'information sur la question de la hausse du niveau de la mer (se fondant sur des exemples canadiens dans la vallée du Fraser et l'expérience des Chinois quant à l'adaptation en période de sécheresse et aux changements sur le plan des précipitations).

Approches continentales

- Par l'entremise de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, a continué de collaborer avec les États-Unis, afin de réduire le mouvement transfrontalier des polluants atmosphériques, surtout ceux causant les pluies acides et le smog.

[21] Les polluants de courte durée ayant un effet sur le climat comprennent, par exemple, le charbon noir, le méthane et certains hydrofluorocarbones. On estime qu'ils sont responsables d'environ la moitié de l'effet du réchauffement planétaire découlant des émissions anthropiques actuelles au cours des prochaines décennies.

- Dans le cadre du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation (CCR), il a commencé les travaux sur les fondements scientifiques, techniques et réglementaires requis pour faciliter la prise en considération de l'ajout d'une annexe sur les matières particulaires à l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air.

- A poursuivi le Dialogue Canada-É.-U. sur l'énergie propre concernant l'élaboration d'une feuille de route conjointe sur la recherche et le développement en matière d'énergie propre, afin de faire avancer des initiatives relatives aux biocarburants, au transport, aux bâtiments et aux collectivités, ainsi qu'à l'efficacité énergétique.

- A pris part à un engagement trilatéral permanent, avec le Mexique et les États-Unis, dans le cadre de la Commission de coopération environnementale (CCE) en Amérique du Nord, afin de mettre en place une organisation plus pertinente axée sur les résultats qui propose des résultats environnementaux améliorés. Au cours de la dernière année, les trois parties ont fait avancer les travaux concernant un rapport d'évaluation sur la comparabilité des inventaires de GES et de charbon noir afin de (1) déterminer toute lacune et incohérence existante actuellement; (2) déterminer les domaines à améliorer quant à la comparabilité des données existantes, des méthodes de collecte, des analyses pertinentes et des méthodologies servant à produire ces inventaires. Ce rapport devrait être finalisé en 2012. Les parties ont aussi créé un nouveau programme de subvention de 1,4 million de dollars - le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement – afin d'appuyer les projets communautaires, y compris ceux qui permettent l'adaptation aux changements climatiques.

Approches nationales

- A continué d'élaborer de nouvelles normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) pour l'ozone troposphérique et les $MP_{2,5}$ (matières particulaires fines[22]), ainsi que des exigences nationales relatives aux émissions industrielles, afin de réduire les polluants atmosphériques de sources industrielles pour 13 secteurs de l'industrie et 4 types d'équipement, par l'entremise de consultations auprès de multiples intervenants d'autres ministères fédéraux, des provinces, des territoires, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales.

- A élaboré un règlement exigeant une teneur de 2 % en carburant renouvelable dans le diesel et le mazout de chauffage.

- A publié un projet de règlement modifiant le Règlement sur le soufre dans le carburant diesel, afin de permettre la mise en œuvre d'une zone de contrôle des émissions nord-américaines pour les navires.

- A élaboré un projet de règlement limitant les émissions de GES des nouveaux véhicules utilitaires lourds (publié le 14 avril 2012) et de la production d'électricité au charbon (publié le 27 août 2011), et a lancé une approche réglementaire visant les autres secteurs industriels grands émetteurs, y compris le pétrole et le gaz; les

[22] Par matières particulaires fines, on entend les particules d'un maximum de 2,5 micromètres (µm) de diamètre ($MP_{2,5}$). On pense qu'elles posent les risques les plus importants pour la santé.

approches nationales sont alignées de manière générale avec l'approche réglementaire fédérale américaine.

- A continué de contribuer à la supervision des programmes fédéraux de technologie et d'énergie, y compris Technologies du développement durable du Canada (TDDC), les Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales (CCATE), les Fonds municipaux verts (FMV), le programme d'Application stratégique des technologies génomiques dans le domaine de l'environnement (ASTGE) et le programme de vérification des technologies environnementales (VTE) du Canada.

A commencé des travaux relatifs à une approche nationale éventuelle concernant les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, y compris le carbone noir, le méthane, l'ozone troposphérique et certains hydrofluorocarbones; le charbon noir, tout particulièrement, contribue grandement à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques.

- Dans le cadre de la contribution au Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux, il a pris des mesures dans la région des sables bitumineux pour améliorer l'estimation des dépôts de métaux et de composés aromatiques polycycliques dans l'écosystème. Les données de télédétection par satellite ont servi à déterminer les changements sur le plan des émissions de dioxyde d'azote dans la région.

Environnement Canada comme organisme de réglementation de classe mondiale

En tant que l'un des organismes de réglementation les plus actifs au sein du gouvernement fédéral, Environnement Canada compte de vastes pouvoirs de réglementation et cherche à relever des défis environnementaux de plus en plus complexes. En raison de cette réalité, EC doit viser des niveaux de plus en plus élevés d'excellence réglementaire. Dans le cadre du projet d'organisme de réglementation de calibre mondial (ORCM), EC a étudié toutes ses activités réglementaires en fonction de cinq critères clés : prise de décisions fondées sur des preuves, efficacité, efficience, adaptabilité et transparence. En fonction de cette analyse, le projet d'ORCM a déterminé des domaines prioritaires et des domaines transsectoriels à améliorer et des pratiques exemplaires qui ont été échangées à l'échelle des secteurs de programmes de réglementation du Ministère et intégrées à la formation et au perfectionnement. Un rapport d'examen, ainsi qu'une évaluation externe du projet d'ORCM et la réponse du Ministère, sont accessibles sur le site Web[xiv] d'Environnement Canada.

Tableau de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)[23]

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la SFDD	Cibles de la SFDD	Résultats réels de la SFDD
Objectif 1 : Changements climatiques – Réduire les taux d'émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer la gravité et les effets inévitables des changements climatiques	Mesures du gouvernement pour atteindre la cible de réduction	Cible 1.1 : Atténuation des changements climatiques – Par rapport aux niveaux d'émissions de 2005, réduire l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 17 % d'ici 2020	En raison en partie des mesures fédérales et provinciales annoncées, le Canada devrait réduire ses émissions de 130 Mt en 2020, par rapport aux émissions de GES tendancielles prévues initialement pour 2020. Cela équivaut à environ la moitié des réductions requises prévues pour atteindre la cible du Canada de 2020 (cible de Copenhague).
Objectif 2 : Pollution atmosphérique – Minimiser les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens puissent respirer de l'air de qualité qui favorisera également des écosystèmes sains	Indicateurs des émissions atmosphériques d'oxydes de soufre, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils, de matières particulaires, de monoxyde de carbone et d'ammoniac	Cible 2.1 : Polluants atmosphériques – Réduire les polluants atmosphériques afin de préserver ou d'améliorer la qualité de l'air dans tout le pays et d'atteindre les cibles en matière d'émissions actuellement en cours d'élaboration, en collaboration avec les provinces et les intervenants	En 2010, les émissions de polluants atmosphériques étaient de 18 à 57 % inférieures aux niveaux des émissions de 1990. Seules les émissions d'ammoniac (NH_3) ont augmenté; elles étaient 10 % supérieures aux niveaux des émissions de 1990.
	Tendances des résultats sur la santé associés à la qualité de l'air [24]		Une proportion du risque de mortalité cardiopulmonaire est attribuable aux polluants atmosphériques. On n'a observé aucune tendance à la hausse ou à la baisse du risque de mortalité attribuable aux matières particulaires fines ($MP_{2,5}$), mais on a observé une légère hausse pour le risque attribuable à l'ozone troposphérique.

[23] Vous trouverez davantage d'indicateurs environnementaux et d'information pour tous les tableaux de la SFDD apparaissant dans ce document sur le site Web des ICDE.
[24] Cet indicateur est produit par Santé Canada.

Activités de programmes 3.3 : Promotion de la conformité et Application de la loi —Pollution
1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi — Faune

Description des programmes

Activité de programme 3.3 (pollution) :
Ce programme contribue à réduire au minimum les dommages causés à l'environnement naturel et à la biodiversité ainsi que les menaces qui les guettent, par la promotion et l'application des lois administrées par Environnement Canada. Les activités du programme sont axées sur la pollution, notamment les substances toxiques, leur rejet dans l'air, l'eau et le sol, de même que l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui présentent un risque pour l'environnement ou la santé humaine. Les initiatives de promotion de la conformité procurent des renseignements aux parties réglementées concernant les exigences prévues par la loi, les bienfaits pour l'environnement de la conformité et les peines éventuelles qu'entraîne la non-conformité. Le programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les activités comprennent le rassemblement de renseignements, la réalisation d'inspections pour vérifier la conformité aux lois et aux règlements, ainsi que la poursuite d'enquêtes pour prendre des mesures de coercition appropriées contre les contrevenants. Le programme comporte l'analyse et la planification de la conformité pour intégrer des données de toutes les sources disponibles, en vue de permettre la rétroaction continue sur les activités du programme et les résultats obtenus.

Activité de programme 1.4 (faune) :
Ce programme vise à conserver et à protéger le milieu naturel grâce à la promotion de la conformité et à l'application des lois suivantes relatives à la faune qui sont administrées par Environnement Canada : la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce interprovincial et international*, et la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Les mesures prises pour promouvoir la conformité comprennent la communication et la publication de renseignements, l'éducation et la consultation auprès de parties touchées par ces actes législatifs. Le programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les actions sont axées sur la vérification de la conformité aux lois, aux règlements et aux permis ayant trait à la faune, et ce, par le biais de quelques activités – notamment le rassemblement de renseignements, la réalisation d'inspections et la poursuite d'enquêtes en vue de prendre les mesures de coercition appropriées contre les présumés contrevenants. Ces actions permettent de s'assurer que les dommages à la biodiversité et les menaces envers elle sont réduites, au profit des Canadiens et de la communauté internationale.

Activité de programme 3.3 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les rejets illégaux de substances nocives dans l'environnement sont évités ou réduits grâce à l'application de la loi et à la promotion des lois et des règlements administrés par Environnement Canada	Quantité de substances nocives illégales contrôlées ou retirées de l'environnement par suite d'activités d'application de la loi[25]	Aucune cible n'a été établie pour cet indicateur.	Il n'existe pas de données pour cet indicateur.

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
39.7	49.3	43.3

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
359	357	-2

Activité de programme 1.4 : Promotion de la conformité et Application de la loi - Faune			
Résultats attendus	**Indicateurs du rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**
Les dommages aux oiseaux migrateurs, aux habitats protégés et aux espèces en péril et les menaces envers ceux-ci sont réduits ou évités par l'application des lois et des règlements administrés par Environnement Canada	Volume de pertes actuelles et futures d'oiseaux migrateurs, d'espèces en péril et d'habitats protégés évitées[26]	Aucune cible n'a été établie pour cet indicateur.	Il n'existe pas de données pour cet indicateur.

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
18,3	18,8	17,5

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
152	126	-26

[25] Un indicateur de remplacement a été déterminé et fera l'objet d'un rapport en 2012-2013.

[26] *idem*

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi —Pollution 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi —Faune

Ce qui suit résume le rendement pour cette activité de programme :

- En 2011-2012, les agents d'application de la loi d'Environnement Canada ont réalisé plus de 8700 inspections reliées aux règlements de la LCPE de 1999 et de la *Loi sur les pêches*. Plus de 7300 inspections ont été réalisées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* de 1994, et le *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Ensemble, ces inspections ont permis de déterminer plus de 5000 infractions.
- Des activités de promotion de la conformité ont été réalisées pour tenter d'améliorer la sensibilisation et la compréhension des personnes réglementées à l'égard de leurs obligations relatives à 25 instruments de gestion du risque en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999* et de la *Loi sur les pêches*.
- La Direction générale de l'application de la loi (DGAL) a continué de préciser ses processus d'établissement des priorités; a été davantage proactive pour répondre aux menaces dans les régions à risque élevé et protégées et pour la santé humaine.
- La DGAL a élaboré une méthodologie pour évaluer la faisabilité d'indicateurs sur le taux de conformité au règlement visant le nettoyage à sec. La mise en œuvre du projet pilote et la collecte de données dans le cadre de celui-ci, devraient commencer en 2012-2013.
- En 2011-2012, la DGAL a ouvert un bureau à Fort McMurray. Le bureau disposera d'agents d'application de la loi concernant la faune et la pollution d'Edmonton, et sera présent en permanence dans la région des sables bitumineux.
- A poursuivi la mise en œuvre à étapes multiples de la nouvelle *Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales*, en préparant des règlements désignant les infractions les plus graves, et établi des amendes maximales et minimales obligatoires supérieures en vigueur à l'été 2012-2013.
- La DGAL a créé et a lancé un plan de projet pluriannuel (en fonction de la détermination d'exigences opérationnelles de niveau élevé réalisée en 2011-2012) pour renouveler ses systèmes opérationnels, y compris le renouvellement de son système de gestion des cas; en outre, cela améliorera la capacité d'établissement de rapports.
- Le programme a continué de lancer des politiques opérationnelles; a embauché et formé de nouveaux agents, et a terminé le déploiement de son projet de bureau mobile pour offrir une capacité informatique mobile sur le terrain.
- À l'appui des activités d'application de la loi, a élaboré et validé de nouvelles lignes directrices environnementales (p. ex. les acides naphténiques, les métaux) à l'aide de protocoles de laboratoire ouverts et transparents, de procédures

d'exploitation normalisées, de normes d'analyse, de définition de méthode, d'analyse de l'évaluation des données et de techniques d'évaluation et d'établissement de rapports. Tout cela a été présenté dans le Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux.

Partenariats en action – La formation au-delà de nos frontières

Les agents de la faune canadiens ont offert une formation d'une semaine, au Botswana, à des agents de la faune de plusieurs pays africains qui tentent de protéger les troupeaux d'éléphants contre les braconniers, et d'éliminer la contrebande d'ivoire. Ces cours comprenaient des techniques d'enquête de base, la collecte et la manipulation de preuves, ainsi que la collaboration pour échanger de l'information entre les organisations et pays.

Leçons apprises au niveau des résultats stratégiques

Parmi les principales leçons apprises dans le contexte de ce résultat stratégique, et partagées avec d'autres résultats stratégiques, il y a le fait que la collaboration d'Environnement Canada avec ses principaux partenaires dans le cadre de négociations et de traités internationaux s'avère essentielle pour permettre au Canada de gagner l'influence nécessaire pour contribuer de manière significative aux progrès réalisés à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Grâce à la collaboration avec l'U.S. Environment Protection Agency et d'autres organismes de protection de l'environnement internationaux et provinciaux, et à la consultation active auprès de ceux-ci, le Ministère a pu élaborer des règlements alignés avec ceux de ses partenaires commerciaux. En outre, elle s'inspire des conclusions et évaluations scientifiques les plus récentes. Cet échange est bilatéral. Le Canada influe sur l'orientation dans d'autres compétences. Par exemple, le Canada a été le premier pays à déclarer toxique le produit chimique organique bisphénol A[27]. Plusieurs pays ont emboîté le pas.

Au niveau du programme, en 2011-2012, une évaluation du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) – un programme géré conjointement par Environnement Canada et Santé Canada – a été réalisée. Elle souligne les leçons apprises s'appliquant à ce résultat stratégique. Plusieurs de ces leçons soulignaient des pratiques exemplaires déjà mises en œuvre dans le cadre du PGPC qui pourraient s'appliquer à d'autres programmes, notamment l'établissement de calendriers clairs et de processus transparents pour l'évaluation et la gestion des risques, l'utilisation de la « force probante de la preuve » pour permettre la prise de décisions plus rapide, malgré certaines lacunes, et l'engagement de l'industrie et d'autres intervenants pour qu'ils adoptent une approche participative transparente qui va au-delà des exigences juridiques minimales. Dans le cadre de l'évaluation, on a aussi déterminé plusieurs possibilités pour renforcer le programme, comme le fait d'améliorer la mesure de ses

[27] Produit chimique servant à fabriquer plusieurs jouets, bouteilles et contenants alimentaires en plastique rigide.

résultats, la mise à jour de l'évaluation des risques tandis que de nouvelles données sur les risques relatifs aux produits chimiques sont dévoilées, et la précision et la simplification de la gestion horizontale et de l'intégration des activités du PGPC. Les gestionnaires du programme ont accepté les recommandations officielles offertes lors de l'évaluation. Un plan d'action est en cours de mise en œuvre.

Services internes

Activités de programmes pour les Services internes

4.1.1 Soutien à la gouvernance et à la gestion (inclus Gestion et surveillance, Communications, et Services juridiques)	4.1.2 Services de gestion des ressources (inclus Gestion des ressources humaines, Gestion financière, Gestion de l'information, Technologies de l'information et Voyages et autres services administratifs)	4.1.3 Services de gestion des biens (inclus Biens immobiliers, Matériel et Acquisitions)

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars*)

Dépenses planifiées	Autorisations totales	Dépenses réelles
204,5	238,0	237,1

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

Planifiés	Réels	Différence
1575	1602	27

(g) Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme : Services internes

Pour aider le Ministère à exécuter son mandat d'intendance et à respecter les exigences en matière de rendement de la Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats, du Cadre de responsabilisation de gestion et des priorités particulières du programme, on a établi des priorités stratégiques et en gestion.

Ce qui suit résume le rendement en ce qui a trait à l'activité de programme des Services internes :

Objectifs stratégiques et scientifiques à l'échelle du Ministère :

- A créé des outils et des pratiques de gestion des données pour qu'ils soient mis en œuvre par la Direction générale des sciences et de la technologie (S-T). A quintuplé le nombre de données scientifiques sur le Web (Nouvelles en sciences de l'environnement[xv]), et a modifié l'ensemble du site Web de S-T pour améliorer la capacité de recherche. En 2011-2012, le nombre de lecteurs de Nouvelles en sciences de l'environnement a augmenté d'environ 340 % par rapport à l'année précédente.
- A animé des forums dans le cadre de la Commission de coopération environnementale (Canada, États-Unis et Mexique), des réunions et des ateliers avec la Chine, et des discussions avec des représentants de l'Union européenne et de l'Inde; ces dialogues ont permis de mieux comprendre les perspectives stratégiques de nos partenaires internationaux, et ont fourni des renseignements utiles quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques d'Environnement Canada concernant un grand nombre de sujets.

- A créé un aperçu des meilleures politiques et pratiques environnementales au Canada, ainsi que la position du Canada concernant des questions de développement durable, en vue de la conférence de Rio+20 des Nations Unies sur le développement durable.
- A codirigé, avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), les négociations concernant les aspects environnementaux des accords commerciaux, tentant de veiller à ce que les considérations environnementales continuent d'être un élément clé de l'approche du Canada lors de la négociation des accords commerciaux, comme cela s'est produit en 2011-2012, avec des pays et des communautés comme le Maroc, le Honduras et l'Ukraine, ainsi que l'Union européenne et la Communauté des Caraïbes.

Objectifs de gestion à l'échelle du Ministère :

- A créé un cadre de gestion financière et un cadre de contrôle interne, y compris un plan d'action relatif aux contrôles internes quant aux rapports financiers; ces mécanismes servent à veiller à ce que les principaux contrôles de gestion financières soient en place, afin de respecter les directives du Conseil du Trésor et du Bureau du contrôleur général.
- A adopté des mesures pour perfectionner les compétences de leadership des gestionnaires (p. ex. par l'entremise du Réseau des gestionnaires d'Environnement Canada et du programme de perfectionnement du leadership), et a amélioré les lignes directrices des politiques en ressources humaines, en adoptant des procédures plus rigoureuses pour orienter les nominations, ainsi que la surveillance et le contrôle des processus de dotation (p. ex. en établissant le Centre d'expertise en matière de dotation).
- A créé des normes pour plusieurs services ministériels, y compris les normes de services concernant le traitement des marchés, et a réalisé une analyse comparative de la passation des marchés/de l'approvisionnement.
- A continué de protéger la confidentialité et l'intégrité du système de gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI), situation compliquée par la transition de plusieurs services de GI/TI à Services partagés Canada.
- A formé des équipes de gestion du portefeuille dont l'objectif est de réagir aux nouveaux défis et possibilités en GI/TI ou à ceux existants et de s'y adapter.
- A mis à jour le Plan de continuité opérationnelle (PCO) du Ministère afin qu'il reflète la réalisation récente de l'analyse des répercussions sur les activités pour tous les services essentiels, ainsi que les risques connexes associés aux dangers naturels, aux défectuosités techniques et aux menaces attribuables à l'homme.
- S'est associé à l'initiative des données ouvertes du gouvernement du Canada, rendant l'information sur les programmes et les conclusions scientifiques d'Environnement Canada plus accessible au public.
- A finalisé la Politique sur la sécurité du Ministère et le Plan de sécurité du Ministère, faisant avancer la centralisation de toutes les fonctions de sécurité.

- A continué d'améliorer le suivi des décisions au sein du Ministère et à l'échelle du portefeuille grâce à des approches modernisées, y compris des bases de données automatisées et axées sur la clientèle.

Leçons apprises au niveau des Services internes

Toute amélioration de la prestation des Services internes du Ministère exige des communications et un processus décisionnel ouverts, tenant compte des besoins des programmes et de la capacité des directions des Services internes de les appuyer. On peut apporter d'autres améliorations grâce à des efforts de gestion horizontale au sein des directions des Services internes, et avec les programmes ministériels et interministériels. Il faut, dès que possible, intégrer la planification de la communication de l'information à la population aux processus de planification des programmes, afin de permettre la coordination de la rédaction de communiqués de presse et de l'affichage de données.

Les vérifications et les évaluations ont permis de déterminer des occasions d'améliorer la gestion financière, les contrôles internes et l'établissement de rapports, la gestion des biens, les processus de passation de marchés et de dotation, ainsi que la mesure du rendement. En outre, elles ont noté que, dans certains domaines, il faut maximiser les efforts pour communiquer et collaborer davantage, ainsi que pour préciser les rôles et responsabilités.

Incidence de la création de Services partagés Canada sur les ressources financières et humaines

Ressources financières de 2011-2012 (en millions de dollars)		
	Dépenses prévues	**Autorisations totales***
Transfert net après les C.P.** à Services partagés Canada (SPC)	21,7	21,7
Ressources humaines de 2011-2012		
	Planifiés	**Réels**
Affecté à SPC	72	71

* Conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux décrets en conseil C.P. 2011-0881, C.P. 2011-0877 et C.P. 2011-1297, on considère que ce montant a été affecté à SPC, ce qui entraîne une réduction de l'affectation d'Environnement Canada.

** Les autorisations totales, telles qu'elles apparaissent dans le tableau « Ressources financières de 2011-2012 » (et d'autres tableaux pertinents) de la section « Résumé du rendement », sont le total net de tout transfert à SPC. Les dépenses réelles ne comprennent pas les dépenses faites pour SPC à la date du décret en conseil.

Écologisation des opérations gouvernementales

Environnement Canada participe à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et contribue à atteindre des cibles d'Écologisation des opérations gouvernementales par l'entremise de l'activité de programme des services internes. Le Ministère contribue aux domaines ciblés suivants du thème IV de la SFDD :

- bâtiments écologiques;
- approvisionnement écologique;
- déchets électroniques, impression gérée, consommation de papier et réunions vertes;
- émissions de gaz à effet de serre.

Pour obtenir davantage de détails sur les activités d'écologisation des opérations gouvernementales d'Environnement Canada, veuillez consulter ce site Web[xvi].

SECTION III : INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Principales données financières

Les principales données financières présentées dans les pages qui suivent offrent un aperçu de la situation financière et du coût net d'exploitation du Ministère avant le financement et les transferts. Vous trouverez les états financiers détaillés non vérifiés du Ministère sur le site Web[xvii] d'Environnement Canada.

Bilan condensé de la situation financière (non vérifié)
Au 31 mars 2012
(en million de dollars)

	Changement (%)	2011-2012	2010-2011
Total du passif net	-1,8%	449 991	458 008
Total des actifs financiers nets	-25,8%	156 453	210 958
Dette nette du Ministère	18,8%	293 538	247 050
Total des actifs non financiers	- 2,0%	387 185	394 987
Position financière nette du Ministère	-36,7%	93 647	147 937

Bilan sommaire et position financière nette du Ministère (non vérifiés)
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012
(en millions de dollars)

	Changement (%)	2011-2012	2010-2011
Total des dépenses	-2,9%	1 139 406	1 173 208
Total des revenus	-4,9%	59 950	63 274
Coût net d'exploitation avant le financement et les transferts du gouvernement*	-4,9%	1 109 673	1 166 261
Position financière nette du Ministère	-36,7%	93 647	147 937

*En 2011–2012, le coût net d'exploitation avant le financement et les transferts du gouvernement comprend une somme de 31,5 millions de dollars en dépenses et une somme de 1,3 million de dollars en revenus jugés avoir été inscrits par Services partagés Canada (SPC). En 2010–2011, ces montants représentent 58,5 millions de dollars en dépenses et de 2,1 millions de dollars en revenus.

États financiers

Les états financiers non vérifiés d'Environnement Canada sont préparés conformément aux politiques du Conseil du Trésor qui se fondent sur les normes comptables du secteur public canadien et diffèrent donc des rapports sur les crédits qui apparaissent dans les sections I et II de ce rapport. Les sections I et II sont préparées en fonction de la comptabilité de caisse modifiée, au lieu de la comptabilité d'exercice. Les notes 2 et 3 des états financiers non vérifiés d'Environnement Canada comportent un rapprochement entre les crédits parlementaires utilisés (*comptabilité de caisse modifiée*) et le coût net d'exploitation (*comptabilité d'exercice*). Ils sont accessibles sur ce site Web[xviii].

Passif par type

À la fin de 2011-2012, le total du passif atteignait 450 millions de dollars. Cela représente une baisse de 8 millions de dollars, ou 1,8 %, par rapport au total du passif de 458 millions de dollars de l'année antérieure. Les comptes créditeurs et les charges à payer ont continué de représenter la majeure partie du passif, soit 161,5 millions de dollars (35,9 % du total du passif) en 2011-2012.

On peut attribuer principalement la baisse de la valeur du total du passif net d'Environnement Canada à ce qui suit :

- Une réduction générale des charges à payer de 17,6 millions de dollars, ce qui comprend une réduction de 33,6 millions de dollars pour un paiement à Conservation de la nature Canada (CNC), contrebalancé par une hausse de 15,7 millions de dollars quant à la divulgation obligatoire des indemnités de départ.
- Une réduction des comptes créditeurs des parties externes de 8 millions de dollars, ce qui comprend une réduction de 5,6 millions de dollars associée au transfert des comptes créditeurs permanents payés au nom de Services partagés Canada (SPC).
- Une réduction de 7 millions de dollars quant aux obligations locatives associées aux immobilisations corporelles attribuable au transfert de matériel informatique à SPC.
- Une réduction de 16,8 millions de dollars du passif associé aux avantages sociaux futurs des employés s'expliquant par l'abolition des indemnités de cessation d'emploi pour certaines classifications en 2011-2012.
- Une hausse de 33 millions de dollars d'autres passifs associés aux passifs éventuels.
- Une hausse nette de 7,7 millions de dollars de responsabilités environnementales.

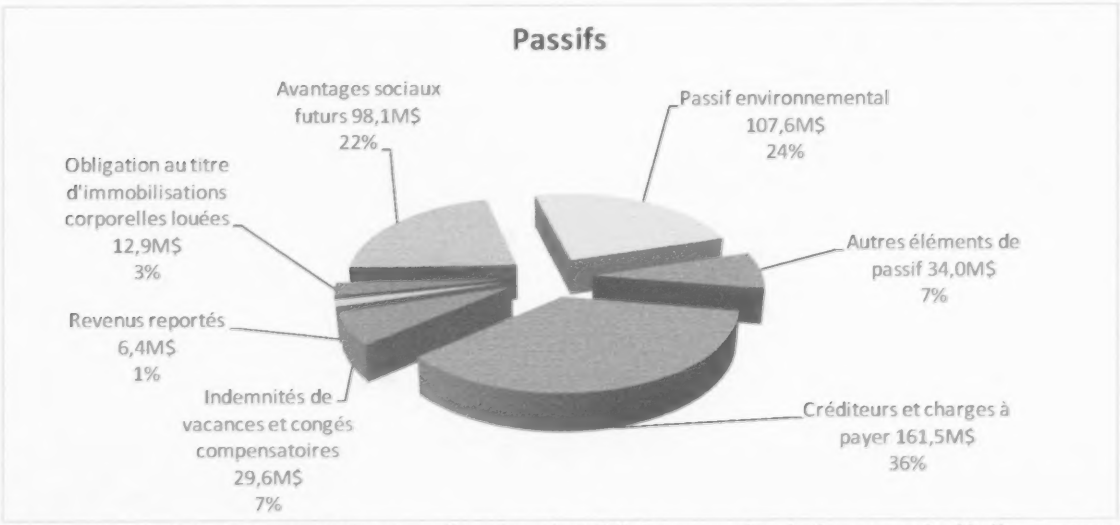

Voir les notes 4 à 8 et la note 11 des états financiers du Ministère pour obtenir davantage de détails – comptes créditeurs et charges à payer; revenus reportés; obligations locatives pour les immobilisations corporelles; avantages sociaux futurs des employés; responsabilité environnementale et passif éventuel; obligations contractuelles.

Actifs par type

En 2011-2012, le total des actifs, évalués à 543,6 millions de dollars, a diminué de 62,3 millions de dollars, ou 10,3 %. Les immobilisations corporelles continuent de représenter la partie la plus importante des actifs, soit 381,3 millions de dollars (70 % de la totalité des actifs) en 2011-2012.

La baisse de la valeur totale des actifs nets d'Environnement Canada est principalement attribuable à ce qui suit :

Actifs financiers

- Une baisse de 39,8 millions de dollars du Trésor public
- Une baisse de 14,7 millions de dollars des comptes débiteurs et des avances

Actifs non financiers

- Une baisse de 7,8 millions de dollars s'expliquant par le transfert d'immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette de 10,4 millions de dollars à Services partagés Canada (SPC). La valeur nette des immobilisations corporelles d'Environnement Canada a augmenté de 2,6 millions de dollars. Les principales acquisitions visaient la machinerie et l'équipement et les actifs en construction.

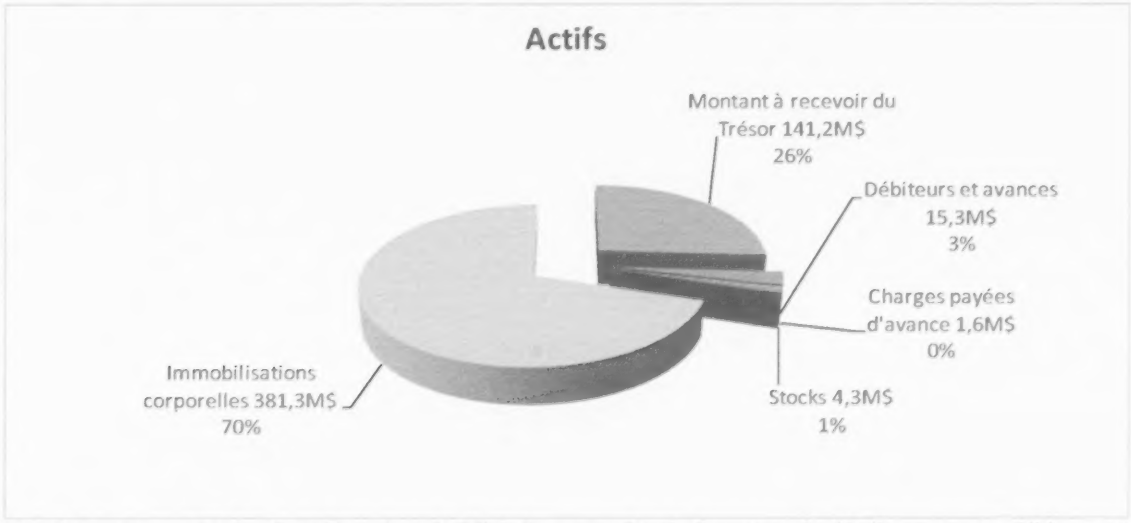

Voir les notes 9 et 10 des états financiers du Ministère pour obtenir davantage de détails – comptes débiteurs et avances; immobilisations corporelles.

Dépenses par activité de programme

En 2011-2012, les dépenses totales du Ministère par activité de programme ont totalisé 1139,4 millions de dollars. En 2011-2012, la baisse de 33,8 millions de dollars, ou 2,9 %, par rapport au montant de 1173,2 millions de dollars enregistré en 2010-2011 est principalement attribuable à ce qui suit :

- L'engagement permanent du gouvernement, dans le budget de 2011, de déterminer des façons de réduire les coûts d'exploitation et de programmes, afin d'atteindre les objectifs du Plan d'action économique du Canada.
- L'abolition des indemnités de cessation d'emploi pour certaines classifications en 2011-2012, ce qui a entraîné une diminution de la charge estimative du Ministère.
- La fin du Programme national de mise à la ferraille des véhicules, ce qui a réduit les paiements de transfert de 41,3 millions de dollars.

La baisse des dépenses a été contrebalancée par une dépense de 33 millions pour des responsabilités environnementales.

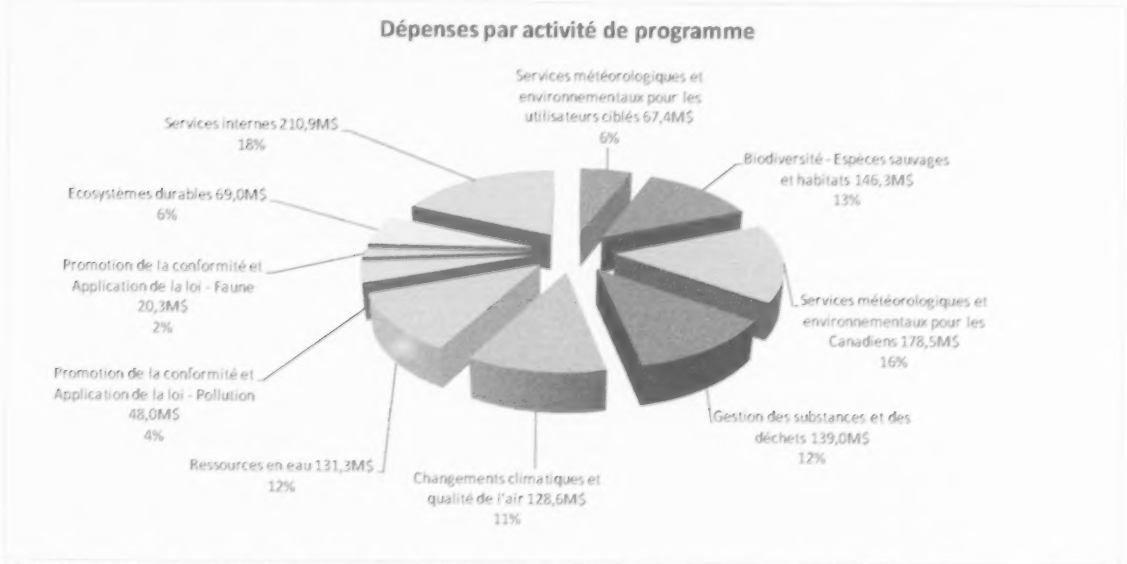

Voir la note 14 des états financiers du Ministère pour obtenir une répartition détaillée des dépenses – données sectorielles par article courant et Architecture des activités de programmes.

Revenus par type

En 2011-2012, les revenus ont totalisé 60 millions de dollars. Ce montant ne comprend pas 13,5 millions de dollars obtenus au nom du gouvernement. En 2011-2012, la majorité des revenus proviennent des services météorologiques d'Environnement Canada (services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés). Parmi les articles de recettes principaux, il y a les demandes de permis d'immersion en mer, les services météorologiques, le laboratoire d'hydraulique et les frais de surveillance d'immersion en mer.

En 2011-2012, la baisse de 3,3 millions de dollars, ou 5,3 %, des revenus nets d'Environnement Canada est attribuable à une diminution de la vente de biens et de produits d'information associés aux prévisions météorologiques et aux données hydrométriques.

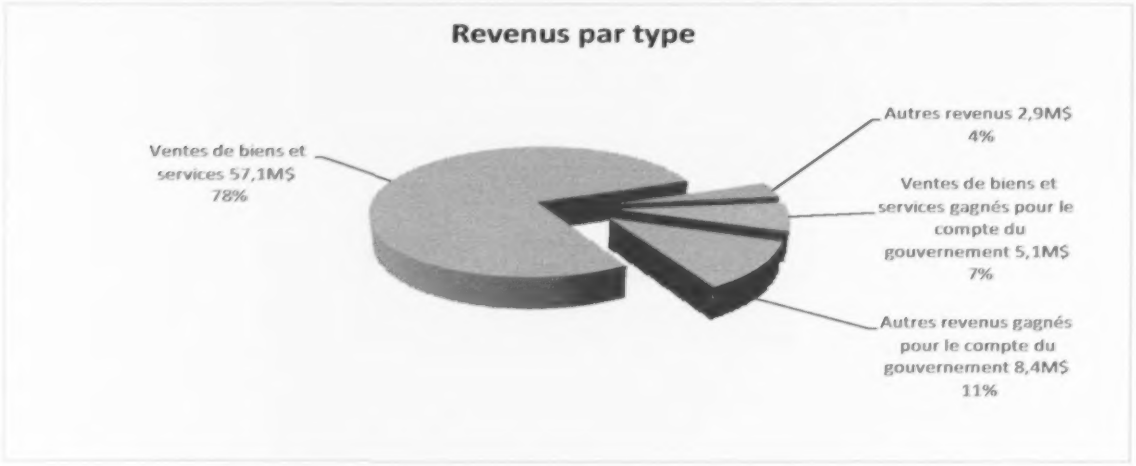

Voir la note 14 des états financiers du Ministère pour obtenir une répartition détaillée des revenus – données sectorielles par type et Architecture des activités de programmes.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux suivants sont fournis par voie électronique dans le cadre de la présentation du RMR de 2011-2012 du Ministère au Secrétariat du Conseil du Trésor :

- Écologisation des opérations gouvernementales
- Financement pluriannuel initial
- Initiatives horizontales
- Rapport d'étape sur les projets nécessitant une approbation spéciale du Conseil du Trésor
- Rapport sur les frais d'utilisation
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Réponses aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Vérifications et évaluations internes

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le Rapport ministériel sur le rendement, veuillez communiquer avec :

Karen Turcotte
Directrice générale
Direction générale de la gestion ministérielle, Finances
Environnement Canada
Tél. : 819-953-5842 Téléc. : 819-953-3388
Courriel : Karen.Turcotte@ec.gc.ca

---

[i] **Lois et règlements** : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=48D356C1-1
[ii] **Site Web des ICDE** : http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/
[iii] **Rapport Tendances en matière d'émissions au Canada 2012** :
http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=253AE6E6-5E73-4AFC-81B7-9CF440D5D2C5
[iv] ***Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes :***
http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1
[v] **Site Web des déclarations publiques** : http://www.ec.gc.ca/ee-ca/default.asp?lang=fr&n=3EC7C717-1
[vi] **Web du Ministère** : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[vii] **Site Web d'Environnement Canada** : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=En&n=C2844D2D-1
[viii] **Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada** : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html
[ix] **Site Web des espèces sauvages** : http://www.wildspecies.ca/
[x] **Site Web des ICDE** : http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fra&n=2647AF7D-1
[xi] **App iPhone** : http://www.unep.org/eyeonearth/ipad/
[xii] **Site Web GEMStat** : http://www.gemstat.org/
[xiii] **Site Web des ICDE** : http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=En&n=2647AF7D-1
[xiv] **Site Web d'Environnement Canada** : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=En&n=0F37F7CD-1
[xv] **Nouvelles en sciences de l'environnement** : http://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=F5C2D374-1
[xvi] **Site Web de l'écologisation des opérations gouvernementales** :
http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xvii] **Site Web d'Environnement Canada** ; http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xviii] **Site Web** : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada
Informathèque
10, rue Wellington, 23e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca